

Rapport de la

Deuxième Session

de la Commission de lutte contre le Criquet

pèlerin en Région occidentale

(CLCPRO)

Alger, 9 -12 Juin 2003

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Tous droits réservés.

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, mise en mémoire dans un système de recherche documentaire ni transmise sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit : électronique, mécanique, par photocopie ou autre, sans autorisation préalable du détenteur des droits d'auteur. Toute demande d'autorisation devra être adressée au Directeur de la Division de l'information, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, viale delle Terme di Caracalla, 00100 Rome, Italie, et comporter des indications précises relatives à l'objet et à l'étendue de la reproduction.

© FAO 1997



SOMMAIRE

	Résumé des recommandations	5
I	Cérémonie officielle d'ouverture de la Session	9
II	Remise de la médaille du 50 ^{ème} Anniversaire du Comité de lutte contre le Criquet pèlerin au Président de la CLCPANO.....	10
III	Travaux de la 2 ^{ème} Session.....	11
IV	Election du président, du vice-président et du Comité de rédaction.....	11
V	Adoption de l'ordre du jour.....	11
VI	Activités du Secrétariat et suivi des recommandations de la 1 ^{ère} Session ...	12
VII	Examen et approbation du Règlement Intérieur de la Commission	13
VIII	Examen et approbation du barème des contributions.....	13
IX	Transfert des biens de la CLCPANO à la CLCPRO	14
X	Situation du Criquet pèlerin en Région Occidentale et dans les autres Régions (juin 2001-avril 2003)	14
XI	Etat d'avancement du Programme EMPRES	15
XII	Formation.....	16
XIII	Recherche.....	16
XIV	Projet de programme de travail et de budget pour le reste de l'année 2003 et pour le biennium 2004-2005	17
XV	Election des membres du Comité exécutif	17
XVI	Ordre du jour de la 1 ^{ère} Réunion du Comité Exécutif.....	18
XVII	Divers.....	18
XVIII	Lieu et date de la troisième Session de la Commission et de la 1 ^{ère} réunion du Comité Exécutif.....	19
XIX	Adoption du rapport	19
XX	Clôture de la Session.....	19
	Remerciements.....	20

Necrologie.....	20
ANNEXE I: Activités du Secrétariat et suivi des recommandations de la 1ère Session.....	22
ANNEXE II: Examen et approbation du Règlement Intérieur de la Commission.....	27
ANNEXE III: Transfert des biens de la CLCPANO à la CLCPRO.....	36
ANNEXE IV: Situation du Criquet pèlerin en Région Occidentale et dans les autres régions (juin 2001 - avril 2003)	41
ANNEXE V: Etat d'avancement du Programme EMPRES en Région Occidentale.....	45
ANNEXE VI: Formation.....	67
ANNEXE VII: Recherche.....	69
ANNEXE VIII: Projet de programme de travail et de budget pour le reste de l'année 2003 et pour le biennium 2004-2005.....	76
ANNEXE IX: Liste des participants.....	78

RESUME DES RECOMMANDATIONS

Examen et approbation du Règlement Intérieur de la Commission

R-1: Après des propositions de modification de la part de certaines délégations, *le règlement intérieur de la Commission a été adopté.*

Examen et approbation du barème des contributions

R-2 : *les délégués ont adopté le barème ci-dessous :*

Transfert des biens de la CLCPANO à la CLCPRO

R-3 : *Les délégués ont insisté sur la nécessité de parachever la réalisation des activités de la CLCPANO, non encore exécutées du fait de la cessation de ses activités;*

R-4 : *Ils ont invité le Directeur général de la FAO à prendre les mesures nécessaires en vue du transfert définitif des acquis, biens et avoirs de la CLCPANO à la nouvelle Commission.*

Situation du Criquet pèlerin en Région Occidentale et dans les autres Régions (juin 2001-avril 2003)

Les délégués :

R-5 : *invitent les pays membres à maintenir la vigilance et à établir des plans d'action de prospection annuels;*

R-6 : *insistent sur la nécessité de diffuser régulièrement les bulletins d'informations mensuels entre les pays membres et la FAO et ce avant le 25 du mois;*

R-7 : *invitent les pays à utiliser la fiche de prospection standard élaborée à cet effet,*

R-8 : *réitèrent leur demande d'organisation d'une prospection conjointe entre la Libye et l'Egypte;*

R-9 : *réitèrent leur engagement à appliquer la stratégie de lutte préventive, en cours dans le cadre du programme EMPRES, et à garantir sa durabilité, étant donné que cette approche est la seule capable de maîtriser de manière économique le fléau acridien, tout en respectant les écosystèmes.*

Etat d'avancement du Programme EMPRES

Les délégués réitèrent ce qui suit:

R-10 : *la stratégie de lutte préventive prônée par le programme EMPRES est pertinente pour limiter les interventions d'urgence et préserver durablement les productions agricoles des pays africains;*

R-11 : *l'incitation des donateurs à s'associer davantage à la stratégie de lutte préventive contre le Criquet pèlerin qui garantira la durabilité de cette approche préventive, seule capable de maîtriser de façon économique le fléau acridien tout en respectant l'environnement;*

R-12 : *Les délégués réitèrent leur invitation également aux Etats membres à contribuer à l'appui du programme EMPRES;*

R-13 : *Ils demandent à la FAO d'entreprendre les démarches nécessaires pour le financement d'une autre phase du projet régional "amélioration des techniques d'application des pesticides".*

Formation

Les délégués recommandent :

R-14 : *d'adopter le plan de formation proposé par le Secrétariat;*

R-15 : *d'appuyer le programme de formation prévu par EMPRES en apportant toutes les facilités utiles pour le travail préliminaire prévu à cet effet ;*

R-16 : *d'encourager les échanges d'expériences entre les pays membres de la Commission et les autres régions.*

Recherche

Les recommandations suivantes ont été adoptées :

R-17 : *Etablir un état des lieux sur la recherche réalisée dans les quatre pays suivants : Mali, Niger, Sénégal et Tchad comme prévu dans le plan d'opération du programme EMPRES/région occidentale ;*

R-18 : *Accorder une attention particulière aux axes de recherche prioritaires, dont l'étude de l'impact sur l'environnement ;*

R-19 : *Privilégier les recherches pratiques de terrain ;*

R-20 : *Continuer à renforcer durablement les capacités de la station de recherche d'Akjoujt ;*

R-21 : *Encourager les échanges d'experts entre les pays de la Région Occidentale, et avec les autres régions de l'aire d'habitat permanent du Criquet pèlerin ;*

R-22 : *Renforcer la collaboration avec la Région Centrale pour éviter toute duplication des efforts de recherche, et assurer de façon permanente un partage des connaissances et des résultats des travaux de recherche ;*

R-23 : *Encourager la recherche nationale en finançant par le biais de la CLCPRO des projets à hauteur de 15 000 \$E-U par an ;*

R-24 : Créer un prix pour récompenser les travaux de recherche ayant obtenu des résultats bénéfiques pour la lutte contre le Criquet pèlerin selon les modalités et les critères d'attribution proposés en annexe.

Projet de programme de travail et de budget pour le reste de l'année 2003 et pour le biennium 2004-2005

R-25 : les délégués ont adopté le programme de travail et de budget pour le reste de l'année 2003 et pour le biennium 2004-2005;

R-26 : Ils demandent à la FAO de procéder à une application différentielle des frais de gestion prélevés sur le Fonds Fiduciaire de la Commission selon le type de rubriques du budget;

R-27 : Ils demandent la prise en charge du parachèvement des activités de la CLCPANO, non réalisées en 2003 en raison de la cessation des fonctions de cette dernière;

R-28 : Concernant, le renforcement des activités de formation et de recherche, qui nécessitent des financements importants, les délégués demandent au Secrétariat, une fois les programmes de formation et de recherche sont approuvés par le Comité exécutif, de présenter aux bailleurs de fonds des propositions destinées à financer ces programmes.

Election des membres du Comité exécutif

R-29 : les délégués ont décidé à l'unanimité de désigner l'Algérie, la Libye, le Mali, le Maroc et la Mauritanie, membres du Comité Exécutif pour une première période de deux années (ce choix répondant à un critère alphabétique). Ce Comité est chargé de définir les modalités d'élection de ses membres lors de sa première réunion, et de les soumettre pour approbation à la Commission;

R-30 : Les membres du Comité exécutif ont élu le délégué du Mali, Président du Comité et celui de la Mauritanie Vice-président.

Divers

a) Demande d'affection des véhicules de la Force d'Intervention en Région occidentale

R-31 : Les délégués ont convenu d'inclure la répartition de ces véhicules dans le cadre du renforcement des unités nationales de lutte antiacridienne prévu par le programme EMPRES en Région Occidentale.

b) Hommage à M. A. HAFRAOUI

R-32 : Les délégués décident d'inviter M. Hafraoui à la 3^{ème} Session pour lui offrir une médaille commémorative en reconnaissance des services qu'il a rendus à la Région.

Lieu et date de la troisième Session de la Commission et de la 1^{ère} réunion du Comité Exécutif

Les délégués ont convenu que :

R-33 : la 3^{ème} Session de la Commission aura lieu en Libye, sur l'aimable invitation du gouvernement libyen;

R-34 : la 1^{ère} réunion du Comité exécutif aura lieu au Niger, sur l'aimable invitation du gouvernement nigérien.

Adoption du rapport

R-35 : Les délégués, après avoir apporté quelques modifications, ont adopté le rapport de la 2^{ème} Session de la Commission de Lutte Contre le Criquet pèlerin en Région Occidentale.

I- Cérémonie officielle d'ouverture de la Session

1. Conformément aux recommandations de la 1^{ère} Session de la Commission de Lutte contre le Criquet pèlerin en Région Occidentale, tenue à Rome (Italie) du 18 au 20 septembre 2002, le Directeur Général de la FAO a convoqué la 2^{ème} Session de la Commission à Alger du 9 au 12 juin 2003 à l'aimable invitation du Gouvernement algérien.
2. La cérémonie d'ouverture a été rehaussée par la présence du Ministre de l'Agriculture et du développement rural, M. Said BARKAT et du Directeur général de la FAO, M. Jacques DIOUF.
3. Ont participé à cette réunion, aux cotés du Ministre de l'Agriculture et du développement rural et du Directeur général de la FAO, le Ministre des Pêches et des ressources halieutiques, le Ministre délégué chargé du développement rural, des personnalités algériennes, les Chefs et Représentants des missions diplomatiques, et les délégués des Etats Membres (Algérie, Libye, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad et Tunisie).
4. Le Président et le Secrétaire de la Commission pour la lutte contre le criquet pèlerin en Région centrale ont participé à la réunion en tant qu'observateurs
5. Des représentants de la France et de la B.A.D ont également pris part comme observateurs aux travaux de cette Session.
6. **Le Président en exercice de la Commission, M. Macoumba M'BODJ** (Sénégal), a présenté les condoléances des membres de la Commission au Gouvernement et au peuple algériens à l'issue du tragique tremblement de terre qui a frappé la région d'ALGER le 21 mai dernier. Une minute de silence a été observée à la mémoire des victimes du séisme.
7. Il a par ailleurs souhaité la bienvenue aux personnalités et aux délégués participant à cette deuxième Session de la Commission. Il a mentionné que lors de la 24^{ème} Session de CLCPANO, les délégués des états membres ont convenu de la cessation d'activités de la commission.
8. **Le Directeur général de la FAO, M. Jacques DIOUF** a, pour sa part, réitéré au gouvernement et au peuple algériens les vives condoléances de la FAO aux familles des victimes du séisme, qui a sévèrement frappé Alger le 21 mai dernier. Il a aussi remercié le Ministre de l'Agriculture et du développement rural pour l'accueil chaleureux et la généreuse hospitalité, et exprimé toute sa reconnaissance au Gouvernement algérien pour avoir accepté d'accueillir sur son territoire le siège de la CLCPRO et sa seconde Session.
9. Il a rappelé qu'au sein de la FAO, la lutte contre le Criquet pèlerin fait partie de l'une des composantes du Système de prévention et de réponse rapide contre les ravageurs et les maladies transfrontières des animaux et des plantes, EMPRES ; la composante de ce programme sur les ravageurs des plantes ayant été formulée en 1994, avec un volet spécialement consacré à la lutte contre le criquet pèlerin.
10. M. DIOUF a fait noter que l'absence de grandes recrudescences d'infestation par les acridiens depuis 1997/98 tendait à susciter un relâchement des efforts consacrés à la lutte préventive, à la fois de la part des pays directement concernés par le Criquet pèlerin et de la part des donateurs. Or, les leçons du passé, notamment la grande invasion généralisée de 1986/89, nous ont appris qu'une telle attitude affaiblit la capacité de réaction en cas de résurgence ou de recrudescence du phénomène.

11. Il a par ailleurs signalé que la CLCPRO succède à la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin en Afrique du nord-ouest, la CLCPANO, dont les efforts au cours des trente dernières années pour contenir les infestations de criquet dans la région ont été remarquables. La CLCPRO est dotée d'une plus large autonomie, de pouvoirs plus étendus et son champ d'action couvre toute la Région occidentale de l'aire de distribution du Criquet pèlerin.
12. Le Directeur général de la FAO a enfin exprimé toute son appréciation aux gouvernements de l'Algérie, du Maroc, de la Mauritanie, de la Libye et de la Tunisie pour avoir pris la décision d'associer leurs efforts à ceux de leurs frères du Mali, du Niger, du Sénégal et du Tchad, au sein de la CLCPRO. Il a également remercié tous les observateurs, en particulier les bailleurs de fonds présents, pour leur précieuse contribution au programme EMPRES. A côté de la FAO, ils ont participé aux efforts pour la restructuration des organismes chargés de la lutte contre le Criquet pèlerin en Région occidentale, et à la mise en œuvre du programme.
13. **Le Ministre de l'Agriculture et du développement rural, M. Said BARKAT,** a rappelé que l'Algérie a abrité depuis un quart de siècle le Secrétariat de la CLCPANO et n'a ménagé aucun effort, ni aucun moyen pour soutenir et renforcer ses actions avec la collaboration, combien efficace, des pays membres, et avec l'appui constant de la FAO. Il était donc dans l'ordre des choses que l'Algérie continue à abriter le siège du Secrétariat de la nouvelle Commission contre le Criquet pèlerin et il a exprimé toute sa gratitude aux Etats membres et à la FAO pour avoir renouveler leur confiance à l'Algérie.
14. Il a souligné que l'aide précieuse de la FAO, tant en période d'accalmie qu'en période d'invasion, autorise cette ambition légitime dans un domaine sensible où l'adaptation permanente, la créativité et la solidarité ont matière à s'exprimer dans toute leur plénitude.
La situation exige à présent et de notre point de vue, de dépasser les formes traditionnelles de coopération axée sur la lutte contre les invasions de criquet, pour mettre en place une véritable politique commune à même de développer une stratégie de prévention.
15. Le Ministre a par ailleurs indiqué que les résultats des campagnes de surveillance et de lutte contre le Criquet pèlerin menées en Algérie durant ces dernières années, ont révélé le bien fondé de la stratégie de lutte préventive mise en œuvre, et l'étroite complémentarité entre les aires grégaires se trouvant en Algérie et celles situées dans les pays limitrophes du Sahel, au Niger et au Mali en particulier.
16. Les remarquables résultats acquis durant les dernières décennies dans la lutte anti-acridienne, notamment en matière de recherche, doivent être consolidés en orientant les efforts sur les aspects liés à la lutte préventive et à la préservation des ressources naturelles et de l'environnement. C'est ce à quoi l'Algérie s'attellera en apportant aux chercheurs l'appui dont ils ont besoin.

II- Remise de la médaille du 50ème Anniversaire du Comité de lutte contre le Criquet pèlerin au Président de la CLCPANO

17. En signe de reconnaissance à la CLCPANO, le Directeur général de la FAO a remis la Médaille du 50ème Anniversaire du Comité de lutte contre le Criquet pèlerin au Président de la CLCPANO, M. Ali MOUMEN, pour l'engagement de cette Commission et sa contribution aux actions des gouvernements, et de la FAO, pour lutter contre les ravages provoqués par le Criquet pèlerin.

III- Travaux de la 2^{ème} Session

18. Le Représentant du Directeur général, M. Mahmoud SOLH, Directeur de la Division de la production et de la protection des plantes au siège de l'Organisation à Rome, a indiqué que le principal but de cette Session est la préparation des activités de la Commission pour mieux définir sa politique et sa stratégie à long terme dans le cadre de la lutte préventive contre le Criquet pèlerin, et la durabilité de la prévention. Cette Session mettra aussi en place les mécanismes de collaboration entre les pays membres, et entre elles et les autres Commissions.
19. Il a aussi insisté sur l'importance du rôle de la Commission pour l'appui technique et matériel apporté aux unités nationales et au développement de leurs capacités, notamment les ressources humaines. De même qu'il faut les appuyer afin qu'elles puissent adopter de nouvelles technologies, et appliquer les résultats des recherches en vue de l'augmentation de la maîtrise de la lutte contre le criquet pèlerin

IV- Election du président, du vice-président et du Comité de rédaction

20. La Commission a procédé à l'élection de:

Président : M. Ali MOUMEN de l'Algérie

Vice-président: M. Mahatan CHEFEROU du Niger

21. Le Comité de rédaction est composé d'un représentant de chacun des pays membres, du représentant du siège de la FAO et du secrétariat de la Commission.

V- Adoption de l'ordre du jour

22. Après discussion, le projet d'ordre du jour préparé par le Secrétariat a été adopté, ainsi que le calendrier des travaux de la Commission :

- Ouverture de la Session ;
- Election du président, du Vice-président et du Comité de rédaction ;
- Adoption de l'ordre du jour et du calendrier ;
- Activités du Secrétariat et suivi des recommandations de la 1^{ère} Session ;
- Examen et approbation du Règlement Intérieur de la Commission ;
- Examen et approbation du barème des contributions ;
- Transfert des biens de la CLCPANO à la CLCPRO ;
- Situation du Criquet pèlerin en Région occidentale et dans les autres régions (juin 2001-avril 2003);
- Etat d'avancement du Programme EMPRES ;
- Formation ;
- Recherche ;
- Projet de programme de travail et de budget pour le reste de 2003 et pour le biennium 2004-2005 ;
- Election des membres du Comité exécutif ;
- Ordre du jour du Comité exécutif ;

- Divers :
 - a) Demande d'affectation des véhicules de la Force d'Intervention en Région Occidentale ;
 - b) Hommage à M. Hafraoui ;
- Lieu et date de la troisième Session de la Commission et de la 1^{ère} Réunion du Comité exécutif ;
- Adoption du rapport ;
- Clôture de la Session.

VI- Activités du Secrétariat et suivi des recommandations de la 1^{ère} Session

23. En se joignant à la réunion, Mme FRESCO, Assistante du Directeur général de la FAO, a tenu à souligner que cette réunion est un moment historique, et que la présence du Directeur général à l'ouverture de cette 2^{ème} Session témoigne de l'intérêt accordé par la FAO à la Commission et aux Etats membres pour mettre en place des structures pérennes de lutte préventive et de renforcement de leurs capacités nationales.
24. Elle a également indiqué l'importance des volets formation et recherche, et de l'intégration des nouvelles technologies, dans la stratégie de lutte contre le Criquet pèlerin, avec comme souci majeur les mesures nécessaires pour la préservation de l'écosystème.
25. En présentant ce point de l'ordre du jour (annexe I), le Secrétariat de la Commission a rappelé les événements qui ont précédé la création de la CLCPRO, et la désignation de l'Algérie comme siège de la Commission. Il a souligné l'importance des moyens matériels et humains qui ont été mis à la disposition de la CLCPRO par le Gouvernement algérien.
26. Il a informé les délégués que l'Accord relatif au siège de la CLCPRO entre l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture et le Gouvernement de la République Algérienne Démocratique et Populaire a été officiellement signé le 08 juin 2003 par le Directeur général de la FAO et le Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères.
27. Il a ensuite relaté les principales activités réalisées entre octobre 2002 et mai 2003, notamment les activités dans le cadre du plan d'action de la CLCPRO, et celles dans le cadre du programme EMPRES / RO. Il a aussi rendu compte des résultats de l'atelier régional sur l'utilisation des GPS, les satellites et les technologies associées, utilisés dans les Opérations de Surveillance et de Lutte contre le Criquet pèlerin
28. S'agissant du suivi des recommandations de la 1^{ère} Session de la Commission, le Secrétariat a indiqué qu'elles avaient toutes été exécutées, en relation étroite avec les Etats membres et la FAO.
29. Les délégués ont rendu un hommage au Secrétaire de la Commission pour la qualité des documents de travail et de la présentation de ce point de l'ordre du jour.

VII- Examen et approbation du Règlement Intérieur de la Commission

30. Le Secrétariat a indiqué que conformément aux recommandations de la 1^{ère} Session de la CLCPRO, les Etats membres étaient appelés à examiner le projet de Règlement Intérieur (RI) et à faire parvenir leurs observations au Secrétariat dans un délai de trois mois(annexeII). Le Secrétariat devait alors préparer une version amendée pour la soumettre à l'approbation de la Commission à l'occasion de sa présente Session.
31. N'ayant pas reçu de commentaires 5 mois après la 1^{ère} Session, le Secrétariat de la Commission a adressé le 14/03/2003 un rappel à tous les Etats membres. Certains d'entre eux ont réagi en demandant de leur faire parvenir le document du projet par voie diplomatique, ce que le siège de la FAO a fait le 02/4/2003. A ce jour, seules l'Algérie et la Mauritanie ont fait parvenir leurs observations au Secrétariat.
32. Après des propositions de modification de la part de certaines délégations, ***le règlement intérieur de la Commission a été adopté.***

VIII- Examen et approbation du barème des contributions

33. Conformément aux recommandations de la 1^{ère} Session de la CLCPRO, les Etats membres étaient appelés à examiner le projet du Barème des contributions proposé lors de la première Session et à faire parvenir leurs observations au Secrétariat dans un délai de cinq mois. Le Secrétariat devait alors préparer une version amendée pour la soumettre à l'approbation de la Commission à l'occasion de sa présente Session.
34. N'ayant pas reçu de commentaires 5 mois après la 1^{ère} Session, le Secrétariat de la Commission a adressé le 14/03/2003 un rappel à tous les Etats membres. Certains d'entre eux ont réagit en demandant de leur faire parvenir le document du projet par voie diplomatique, ce que le siège de la FAO a fait le 02/4/2003. A la date de la réunion, aucune réaction des pays membres n'a été reçue par le Secrétariat.
35. Suite à l'annonce faite par le délégué de la Mauritanie de l'acceptation par les autorités mauritaniennes de relever le niveau de leur contribution de 11 000 \$E-U à 15 000 \$E-U, ***les délégués ont adopté le barème ci-dessous :***

PROJET DE BARÈME DES CONTRIBUTIONS DES ÉTATS MEMBRES DE LA CLCPRO

Etats Membres	Contributions annuelles
Algérie	40 000
Libye	46 000
Mali	13 000
Maroc	37 000
Mauritanie	15 000
Niger	12 000
Sénégal	16 000
Tchad	12 000
Tunisie	24 000
Total	215 000

IX- Transfert des biens de la CLCPANO à la CLCPRO

36. Le Secrétariat a exposé la situation du matériel et des acquis de la CLCPANO. Il a aussi donné des informations sur le solde financier disponible dans le compte de la Commission à la veille de la décision de cessation de ses fonctions (voir liste détaillée en annexe III).
37. *Les délégués ont insisté sur la nécessité de parachever la réalisation des activités de la CLCPANO, non encore exécutées du fait de la cessation de ses activités.*
38. *Ils ont invité le Directeur général de la FAO à prendre les mesures nécessaires en vue du transfert définitif des acquis, biens et avoirs de la CLCPANO à la nouvelle Commission.*

X- Situation du Criquet pèlerin en Région Occidentale et dans les autres Régions (juin 2001-avril 2003)

39. Le Secrétariat de la Commission a présenté de façon détaillée la situation acridienne que la région occidentale et les autres aires d'habitat permanent du Criquet pèlerin ont connues entre juin 2001 et avril 2003 ainsi que les prévisions pour les prochains mois (annexe IV).
40. Il ressort de cet exposé que la situation acridienne était quelque peu préoccupante en 2001 notamment au Mali où 18 780 ha ont été traités.
41. En 2002, la situation acridienne est restée calme en dépit des bonnes conditions écologiques qui régnaient dans les zones de reproduction estivale de la Région occidentale, à l'exception du Mali où les équipes de prospection ont localisé plusieurs sites infestés de larves et d'ailés solitaires ou transiens avec des densités variant de 100 à 20.000 ind. /ha. La superficie totale infestée était de 13 529 ha.
42. Au cours du premier semestre 2003, la situation acridienne est restée relativement calme à l'exception de l'Algérie où 2 100 ha ont été traités entre avril et début juin.
43. Les délégués ont par la suite apporté des compléments d'information sur la situation du Criquet pèlerin dans leurs pays respectifs. Tout en prenant note de l'accalmie relative observée actuellement dans les pays de la région, ils :
 - *invitent les pays membres à maintenir la vigilance* et à établir des plans d'action de prospection annuels,
 - *insistent sur la nécessité de diffuser régulièrement les bulletins d'informations* mensuels entre les pays membres et la FAO et ce avant le 25 du mois,
 - *invitent les pays à utiliser la fiche de prospection standard* élaborée à cet effet,
 - *réitèrent leur demande d'organisation d'une prospection conjointe entre la Libye et l'Egypte.*
44. *Ils réitèrent leur engagement à appliquer la stratégie de lutte préventive, en cours dans le cadre du programme EMPRES, et à garantir sa durabilité, étant donné que cette approche est la seule capable de maîtriser de manière économique le fléau acridien, tout en respectant les écosystèmes.*

XI- Etat d'avancement du Programme EMPRES

45. Le Secrétariat a rappelé les objectifs du Programme EMPRES, l'approche opérationnelle visée et les principales actions entreprises en 2002 et 2003 (annexe V) notamment:

- la désignation par chacun des pays membres du chargé de liaison qui assurera le suivi des activités planifiées au niveau de son territoire;
- l'organisation à Nouakchott en décembre 2002 d'un « Atelier Régional sur le GPS, les Satellites et les Technologies Associées utilisées dans les opérations de surveillance et de lutte contre le Criquet pèlerin »;
- la tenue de la 1^{ère} réunion des chargés de Liaison du programme EMPRES/RO à Niamey début 2003;
- la création d'une unité Nationale de Lutte contre le Criquet pèlerin (UNLCP) au Mali, le financement de prospections et le démarrage d'un projet FAO de coopération technique (PCT) d'un montant de 137000 \$E-U pour le renforcement de cette unité, notamment dans la formation du personnel;
- L'initialisation d'un projet PCT qui serait financé par la FAO en vue de renforcer les capacités du Centre national de lutte anti-acridienne du Niger ;
- la création d'un Centre National de Lutte contre le Criquet pèlerin au Tchad, l'acquisition d'un véhicule et financement de quelques opérations de prospection ;
- les contacts avec plusieurs donateurs potentiels en particulier l'Union Européenne, la France, l'Italie, la BAD, la BID, et l'USAID. Il a été annoncé que la BAD contribuera à hauteur de 4 millions d'UC soit 5 millions de \$E-U. La France contribuerait sous forme de deux projets d'un montant global de 2,5 millions d'Euros. Une réunion des bailleurs de fonds, initiée par la France, est prévue à Paris pour le mois de juillet 2003.

46. Au terme des discussions qui ont suivi cet exposé, les **délégués réitèrent** ce qui suit:

- ***la stratégie de lutte préventive prônée par le programme EMPRES est pertinente pour limiter les interventions d'urgence et préserver durablement les productions agricoles des pays africains;***
- ***l'incitation des donateurs à s'associer davantage à la stratégie de lutte préventive contre le Criquet pèlerin qui garantira la durabilité de cette approche préventive, seule capable de maîtriser de façon économique le fléau acridien tout en respectant l'environnement.***

47. Ils se sont félicités de l'évolution du programme en Région occidentale et remercient vivement les donateurs présents à la Session pour leur engagement à contribuer au financement de ses activités. Ils ont également salué l'initiative louable de la France d'organiser à Paris une réunion des donateurs sur ce sujet.

48. ***Les délégués réitèrent leur invitation également aux Etats membres à contribuer à l'appui du programme EMPRES.***

49. ***Ils demandent à la FAO d'entreprendre les démarches nécessaires pour le financement d'une autre phase du projet régional "amélioration des techniques d'application des pesticides"***

XII- Formation

50. Le Secrétariat de la Commission a présenté dans son exposé, les réalisations importantes en matière de formation durant 30 ans par la CLCPANO, ce qui constitue un capital au plan du concept et de la gestion des aspects liés au Criquet pèlerin.
51. Il a insisté sur la nécessité de former des cadres, des techniciens et des agents d'exécution à même d'assurer la réussite des activités de la lutte antiacridienne en général, et la lutte préventive en particulier. Il a rappelé les différents types de formation envisageables à savoir de moyenne, courte et longue durée (voire plan de formation en annexe VI).
52. Il a par ailleurs rappelé qu'un programme de formation est déjà en cours d'élaboration dans le cadre du programme EMPRES. La première phase étant de recenser les capacités et les besoins dans ce domaine au niveau des pays membres, définir les thèmes de formation et identifier les structures régionales d'accueil adaptées à la réalisation des formations futures.
53. A la suite de cet exposé ***les délégués recommandent :***
- ***d'adopter le plan de formation proposé par le Secrétariat;***
 - ***d'appuyer le programme de formation prévu par EMPRES en apportant toutes les facilités utiles pour le travail préliminaire prévu à cet effet ;***
 - ***d'encourager les échanges d'expériences entre les pays membres de la Commission et les autres régions ;***

XIII- Recherche

54. Le Secrétariat a présenté une rétrospective des activités entreprises par la CLCPANO dans le domaine de la recherche. Il a ensuite informé les participants de l'état des lieux sur les recherches en acridologie effectués en Afrique du Nord-ouest durant les 50 dernières années et qui sera prochainement publié. Il a cité les axes de recherche prioritaires qui ont pu être définis à partir de ce travail (annexe VII).
55. Par ailleurs, et afin d'encourager la recherche dans la région, le Secrétariat a proposé de contribuer au financement des projets de recherche ayant un intérêt pratique pour la lutte préventive contre le Criquet pèlerin. Il a proposé une procédure de préparation des projets de recherche à soumettre à la Commission pour financement.
56. Il a aussi suggéré la création d'un prix à attribuer, tous les deux ans, pour gratifier les meilleurs travaux de recherche.
57. Au terme d'une discussion fructueuse, ***les recommandations suivantes ont été adoptées :***
- ***Etablir un état des lieux sur la recherche réalisée dans les quatre pays suivants : Mali, Niger, Sénégal et Tchad comme prévu dans le plan d'opération du programme EMPRES/région occidentale ;***
 - ***Accorder une attention particulière aux axes de recherche prioritaires, dont l'étude de l'impact sur l'environnement ;***
 - ***Privilégier les recherches pratiques de terrain ;***
 - ***Continuer à renforcer durablement les capacités de la station de recherche d'Akjoujt ;***

- *Encourager les échanges d'experts entre les pays de la Région Occidentale, et avec les autres régions de l'aire d'habitat permanent du Criquet pèlerin ;*
- *Renforcer la collaboration avec la Région Centrale pour éviter toute duplication des efforts de recherche, et assurer de façon permanente un partage des connaissances et des résultats des travaux de recherche ;*
- *Encourager la recherche nationale en finançant par le biais de la CLCPRO des projets à hauteur de 15 000 \$E-U par an ;*
- *Créer un prix pour récompenser les travaux de recherche ayant obtenu des résultats bénéfiques pour la lutte contre le Criquet pèlerin selon les modalités et les critères d'attribution proposés en annexe.*

XIV- Projet de programme de travail et de budget pour le reste de l'année 2003 et pour le biennium 2004-2005

58. Le Secrétariat a d'abord présenté le programme de 2003, prévu pour le parachèvement des activités de la CLCPANO, non encore réalisées, dont le montant est de 171,760 \$E-U. Il a ensuite proposé un programme d'activités et le budget pour le biennium 2004-2005 (annexe VIII).
59. Il a informé de la préparation du logo de la commission, qui apparaîtra dans la page web en cours de finalisation
60. Après discussion et approbation des modifications proposées, notamment celle ayant trait à encourager la formation nationale dans la région, ***les délégués ont adopté le programme de travail et de budget pour le reste de l'année 2003 et pour le biennium 2004-2005.***
61. Par ailleurs, ***ils demandent à la FAO de procéder à une application différentielle des frais de gestion prélevés sur le Fonds Fiduciaire de la Commission selon le type de rubriques du budget.***
62. ***Ils demandent la prise en charge du parachèvement des activités de la CLCPANO, non réalisées en 2003 en raison de la cessation des fonctions de cette dernière.***
63. Concernant, le renforcement des activités de formation et de recherche, qui nécessitent des financements importants, ***les délégués demandent au Secrétariat, une fois les programmes de formation et de recherche sont approuvés par le Comité exécutif, de présenter aux bailleurs de fonds des propositions destinées à financer ces programmes.***

XV- Election des membres du Comité exécutif

64. Le Secrétariat a informé les participants que l'Article XI de l'Accord portant création de la CLCPRO stipule : « Il est créé un Comité exécutif constitué de spécialistes des questions acridiennes de cinq des États Membres de la Commission élus par la Commission selon des modalités établies par elle. Le Comité exécutif élit son président et son vice-président parmi ses membres. Le Président et le Vice-président restent en fonction jusqu'au début de la Session ordinaire du Comité suivant, celle au cours de laquelle ils ont été élus; ils sont rééligibles». Il appartient donc à la présente Session de la CLCPRO de définir les modalités de vote, et d'élire les 5 Membres du Comité Exécutif.

65. Après discussion, ***les délégués ont décidé à l'unanimité de désigner l'Algérie, la Libye, le Mali, le Maroc et la Mauritanie, membres du Comité Exécutif*** pour une première période de deux années (ce choix répondant à un critère alphabétique). Ce Comité est chargé de définir les modalités d'élection de ses membres lors de sa première réunion, et de les soumettre pour approbation à la Commission.
66. ***Les membres du Comité exécutif ont élu le délégué du Mali, Président du Comité et celui de la Mauritanie Vice-président.***

XVI- Ordre du jour de la 1^{ère} Réunion du Comité Exécutif

67. Le Secrétariat a présenté une proposition d'ordre du jour pour la première réunion du Comité exécutif de la CLCPRO. Au terme des discussions qui ont suivi la présentation, les participants ont adopté l'ordre du jour suivant :

- Ouverture de la réunion;
- Rapport sur les activités du Secrétariat ;
- Modalités d'élection des membres du Comité exécutif ;
- Situation du Criquet pèlerin;
- Modalités d'harmonisation des activités de la CLCPRO et EMPRES/RO ;
- Programme de formation à long terme ;
- Programme de recherche;
- Affectation des véhicules de la Force d'Intervention en Région occidentale ;
- Divers ;
- Adoption du rapport ;
- Date et lieu de la prochaine réunion ;

XVII- Divers

c) Demande d'affectation des véhicules de la Force d'Intervention en Région occidentale

68. Les représentants du Niger et du Mali ont demandé l'affectation à leurs pays des véhicules "Unimog" de la Force d'Intervention en Région occidentale stationnés en Algérie. ***Les délégués ont convenu d'inclure la répartition de ces véhicules dans le cadre du renforcement des unités nationales de lutte antiacridienne prévu par le programme EMPRES en Région Occidentale***

d) Hommage à M. A. HAFRAOUI

69. A l'occasion de son départ à la retraite à la fin de cette année, les délégués et les observateurs tiennent à rendre un vibrant hommage à M. Hafraoui, Responsable du "Groupe Acridiens et autres migrants nuisibles", pour les efforts louables qu'il n'a cessé de déployer pour faire de la CLCPRO et des autres commissions, des structures performantes au service des Etats membres, dans leurs efforts de lutte contre le Criquet pèlerin. Sa grande expérience, les conseils prodigués, son dynamisme et son dévouement ont contribué grandement à la création de la CLCPRO. Les délégués lui expriment leur profonde reconnaissance pour les services rendus à la Commission, et lui souhaitent une longue et heureuse vie ainsi qu'à sa famille.

70. *Les délégués décident d'inviter M. Hafraoui à la 3^{ème} Session pour lui offrir une médaille commémorative en reconnaissance des services qu'il a rendus à la Région.*

XVIII- Lieu et date de la troisième Session de la Commission et de la 1^{ère} réunion du Comité Exécutif

71. Après un échange de vues et des consultations entre les états membres concernés, les délégués ont convenu que :
- *la 3^{ème} Session de la Commission aura lieu en Libye*, sur l'aimable invitation du gouvernement libyen
 - *la 1^{ère} réunion du Comité exécutif aura lieu au Niger*, sur l'aimable invitation du gouvernement nigérien
72. Les délégués ont tenu à remercier vivement les délégations de la Libye et du Niger pour leur offre généreuse.

XIX- Adoption du rapport

73. *Les délégués, après avoir apporté quelques modifications, ont adopté le rapport de la 2^{ème} Session de la Commission de Lutte Contre le Criquet pèlerin en Région Occidentale.*

XX- Clôture de la Session

74. La clôture de la 2^{ème} Session a été marquée par la présence du Secrétaire général du Ministère de l'Agriculture et du Développement rural, M. Abdesselam CHELGHOUM, et de l'Assistante du Directeur général de la FAO, Mme Louise FRESCO.
75. L'Assistante du Directeur général de la FAO, a souligné que c'est une Session intense qui restera gravée dans les mémoires. La présence d'autant de responsables de la FAO au même moment, à Alger, témoigne de l'importance particulière qu'accordent le Directeur général et les fonctionnaires de la FAO concernés aux travaux de la Commission.
76. La présente Session inaugure une nouvelle étape dans la stratégie de la lutte préventive contre le Criquet pèlerin et génère de nouveaux défis sur les plans scientifiques et écologiques et dans le domaine des échanges d'expérience entre les Etats membres et entre la CLCPRO et les autres Commissions régionales.
77. Tout en remerciant les bailleurs de fonds, elle a souhaité que la coopération avec les donateurs puisse se développer dans le cadre d'un partenariat.
78. Elle a remercié tous les délégués et le Secrétariat pour le travail remarquable accompli ainsi que le Président de la Session pour sa maîtrise des débats qui a facilité le bon déroulement des travaux.
79. Au nom des participants, M. Macoumba M'bodj, délégué du Sénégal, a exprimé sa gratitude et présenté ses vifs remerciements au Gouvernement algérien pour l'accueil chaleureux et la généreuse hospitalité qui leurs ont été réservés. Ils le remercient aussi pour les moyens mis à disposition et les facilités accordés pour le bon déroulement de cette Session.

80. Au nom du Ministre de l'Agriculture et du Développement rural, M. Abdesselem CHELGHOUM, Secrétaire Général, a remercié les délégués et les observateurs pour leur participation à cette Session et les a félicité pour les résultats obtenus et pour le bon état d'esprit dans lequel les débats se sont déroulés.
81. Il a remercié la FAO pour le grand intérêt accordé à la Commission, et les bailleurs de fonds pour leur présence et leur appui.
82. Tout en soulignant le niveau de maîtrise très élevé de la gestion du programme acridien dans la région, il a insisté pour faire de la formation et de la recherche le volet incontournable pour développer et renforcer cette maîtrise.

Remerciements

83. Les délégués à la 2^{ème} Session de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin en Région occidentale expriment leur gratitude et leurs remerciements au Gouvernement algérien, pour l'accueil chaleureux, la généreuse hospitalité ainsi que pour les moyens mobilisés pour la réussite des travaux de la présente Session.
84. La présence du Directeur général de la FAO à l'ouverture de la présente Session et la participation des hauts Responsables de l'Organisation à ses travaux ont donné un cachet hautement significatif et rendu cette Session historique. Les participants tiennent à les remercier pour leur appui constant aux activités de la Commission.
85. Ils ont exprimé leur reconnaissance au Secrétariat de la Commission pour la qualité des documents de travail qu'il a élaborés et pour la clarté des exposés présentés
86. Ils ont également remercié le Président de la Session pour la façon dont il a mené les débats, ce qui a permis le bon déroulement des travaux.
87. Les participants ont aussi remercié le Président et le Secrétaire de la CRC pour leur participation active à la Session.
88. Ils ont remercié les bailleurs de fonds représentés à la réunion, la France et la BAD, pour leur participation active aux travaux et pour leur appui à la lutte préventive. Ils remercient aussi les autres donateurs ayant déjà contribué aux activités de la Commission.
89. Des remerciements ont été également adressés au personnel du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural et du Secrétariat de la Commission pour leur contribution au bon déroulement de cette Session
90. Ils ont également remercié vivement le Comité de rédaction pour la qualité du document de rapport et les efforts fournis pour le préparer dans le temps imparti.
91. Ils ont présenté leurs vifs remerciements aux interprètes qui ont grandement contribué à la réussite de cette Session.

Nécrologie

Les participants ont appris avec tristesse le décès du Directeur Général de l'OCLALAV, Monsieur AMADOU N'DIAYE et ont présenté leurs sincères condoléances à la famille du défunt, au personnel et aux Etats membres de cette organisation régionale.
--

ANNEXES

- I. Activités du Secrétariat et suivi des recommandations de la 1^{ère} Session**
- II. Examen et approbation du Règlement Intérieur de la Commission**
- III. Transfert des biens de la CLCPANO à la CLCPRO**
- IV. Situation du Criquep pèlerin en Région Occidentale et dans les autres régions (juin 2001 - avril 2003)**
- V. Etat d'avancement du Programme EMPRES en Région Occidentale**
- VI. Formation**
- VII. Recherche**
- VIII. Projet de programme de travail et de budget pour le reste de l'année 2003 et pour le biennium 2004-2005**
- IX. Liste des participants**

Annexe I

Activités du Secrétariat et suivi des recommandations de la 1^{ère} Session

Document préparé par le Secrétariat de la Commission

1- Introduction

L'année 2002 a connu un événement historique, celui de la création officielle de la Commission de Lutte contre le Criquet pèlerin en Région Occidentale (CLCPRO). Cette nouvelle Commission regroupe neuf pays de l'Afrique de l'Ouest et du Nord-ouest qui sont: l'Algérie, la Libye, le Mali, le Maroc, la Mauritanie, le Niger, le Sénégal, le Tchad et la Tunisie. Elle a tenu sa première Session du 18 au 20 septembre 2002 au siège de la FAO à Rome au cours de laquelle les Etats membres ont décidé d'établir le siège de la CLCPRO à Alger.

Au début de 2003, le Programme EMPRES en Région Occidentale a accompli une avancée substantielle à travers la tenue à Niamey (Niger) de la 1^{ère} Réunion des Chargés de Liaison dont les travaux ont abouti à l'élaboration du Plan d'Opérations du programme pour l'année 2003.

Les activités qui seront décrites dans le présent document s'inscrivent dans le cadre de l'application des recommandations de la 1^{ème} Session de la CLCPRO. Celles concernant la coordination du Programme EMPRES, seront détaillées dans le point 9 de l'ordre du jour de la présente Session.

2- Siège de la Commission

Le Gouvernement algérien a mis à la disposition de la CLCPRO les moyens humains et matériels susceptibles d'assurer le bon fonctionnement du Secrétariat de cette Commission.

Ressources humaines :

- Un (01) ingénieur acridologue (en cours de sélection) ;
- Un (01) Assistant administratif et technique ;
- Une (01) secrétaire bilingue ;
- Un (01) chauffeur ;
- Personnel de sécurité.

Bureaux :

- Neuf (09) bureaux répartis sur les 5^{ème} et 6^{ème} étages du bâtiment affecté à la FAO ;
- Une (01) salle de réunion communément utilisée par la CLCPRO et la Représentation de la FAO en Algérie ;
- Une (01) salle d'archives ;
- Sanitaires et débarras ;
- Système de sécurité et système de détection des incendies ;

Moyens matériels :

- Mobiliers pour les différents bureaux ;
- Un (01) appareil télécopieur (fax) ;
- Deux (02) unités informatiques et leurs accessoires ;
- Un réseau informatique ;
- Deux lignes téléphoniques (dont une pour la connexion à Internet) et un mobile ;
- 1 véhicule neuf (conduite intérieure) ;
- 1 véhicule 4x4 à titre de prêt ;
- Fournitures de bureaux et d'entretien.

En outre, le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural prend en charge les dépenses de fonctionnement des moyens de communication (*Téléphone, ligne Internet*) et des réseaux d'eau et d'électricité.

3- Principales activités réalisées d'octobre 2002 à mai 2003

Au cours de la période considérée, les principales activités réalisées par le Secrétariat de la Commission/Coordination EMPRES RO sont résumées ci-après :

3.1. Activités dans le cadre du plan d'action de la CLCPRO

- Participation à la 1^{ère} Session de la CLCPRO et contribution à la préparation de ses documents de travail, notamment les projets de Règlement Intérieur et du Barème des contributions ;
- Suivi de l'évolution de la situation du Criquet pèlerin dans les Etats membres de la CLCPRO ;
- Suivi de l'exécution des recommandations de la 1^{ère} Session de la Commission ;
- Organisation de l'Atelier Régional sur les GPS, les Satellites et les Technologies Associées utilisés dans les opérations de surveillance et de lutte contre le Criquet pèlerin (Nouakchott, Mauritanie, 15-19/12/2002) ;
- Suivi de la mise en œuvre du TCP accordé par la FAO au Mali; la première session de formation sur les 4 prévues a été organisée en avril 2003 à Gao avec la participation du NPO EMPRES pour la Mauritanie ;
- Initialisation d'un autre TCP à financer par la FAO en vue de renforcer les capacités d'intervention du Centre National Antiacridien du Niger ;
- Préparation des documents de travail et contribution à l'organisation de la 2^{ème} Session de la CLCPRO.

3.2. Activités dans le cadre du programme EMPRES / RO

- Suivi de la mise en œuvre du programme EMPRES en Région Occidentale ;
- Contacts multiples avec les bailleurs de fonds potentiels du programme EMPRES en Région Occidentale, notamment avec la BAD, la BID, l'Union Européenne et la France ;
- Organisation et participation à la 1^{ère} Réunion des Chargés de Liaison (ELOs) du Programme EMPRES RO, tenue à Niamey, Niger, du 30/01 au 03/02/2003 et au cours de laquelle le Plan d'Opérations de l'année 1 (2003) de la Phase I a été élaboré ;
- Budgétisation de ce plan en février 2003 et transmission des besoins financiers au siège de la FAO ;
- Contribution à l'élaboration du plan d'activités du NPO EMPRES en Mauritanie pour le deuxième semestre de 2002 et le premier de 2003 ;
- Suivi de l'exécution de ce plan ;
- Echange régulier d'informations avec EMPRES / Région centrale ;
- Suivi de la mise en œuvre par le NPO du programme "eLocust" permettant la transmission fiable des données de terrain par voie informatique ;
- Finalisation avec le NPO d'une "Fiche standard de collecte et de transmission des données de terrain" adaptée au besoin de la RO.

4- Suivi des recommandations de la 1^{ère} Session de la Commission

Le Secrétariat a assuré le suivi de toutes les recommandations de la 1^{ère} Session par le biais de contacts téléphoniques ou de messages électroniques. Ce suivi est résumé comme suit :

⇒ Observations des Etats membres sur le projet de Règlement Intérieur : n'ayant pas reçu de commentaires au niveau du Secrétariat de la Commission dans les délais requis, et à la demande de certains membres, ce projet a été transmis officiellement par le siège de la FAO à tous les pays le 02/4/2003. A ce jour, seule l'Algérie a fait parvenir ses observations au Secrétariat.

⇒ Observations des Etats membres sur le projet du Barème des contributions : ce qui est dit ci-dessus est également valable pour cette recommandation ; mais aucune réaction n'est parvenue au Secrétariat.

⇒ Accord de siège de la CLCPRO entre la FAO et le Gouvernement algérien : le Directeur général de la FAO a transmis un projet d'Accord au Gouvernement algérien le 8 février 2003. Ce projet a été récemment discuté entre un représentant du Ministère algérien des Affaires Etrangères et le bureau légal de la FAO. Il sera bientôt finalisé.

⇒ Envoi de requêtes par les pays sahéliens à l'UE et à la BAD : sur la base des informations fournies par la FAO, les pays du Sahel ont bien voulu faire parvenir des requêtes d'appui aux projets de contributions que les deux bailleurs de fonds ci-dessus comptent apporter au programme EMPRES en Région Occidentale.

5- Atelier Régional sur les GPS , les Satellites et les Technologies Associées utilisés dans les Opérations de Surveillance et de Lutte contre le Criquet pèlerin

En application des recommandations de la 31^{ème} Réunion du Comité Exécutif de la CLCPANO, tenue à Agadir en mai 2002, un « Atelier Régional sur les GPS, les Satellites et les Technologies Associées utilisés dans les Opérations de Surveillance et de Lutte contre le Criquet pèlerin » a été organisé à Nouakchott (Mauritanie) du 15 au 19/12/2002. Sa préparation et sa réalisation ont été assurées conjointement par le Secrétariat de la CLCPANO/CLCPRO, le Programme EMPRES en Région Occidentale (TCP/INT/2801 et NPO) et le Centre de Lutte Antiacridienne de Mauritanie. La Division AGPP a contribué à son financement.

Ont participé à cet atelier 23 cadres et techniciens dont :

- Vingt de la Région Occidentale (2 algériens, 2 libyens, 2 marocains, 2 maliens, 4 mauritaniens, 2 nigériens, 2 sénégalais, 2 tchadiens et 2 tunisiens) ;
- Deux de la Région Centrale (1 saoudien et 1 soudanais) ;
- Un de la Région Orientale (iranien).

Cet atelier régional avait comme objectif de former des formateurs dans le domaine des nouvelles techniques et technologies avancées utilisées dans les prospections et la lutte contre le Criquet pèlerin. Son élargissement aux deux autres régions concernées par le Criquet pèlerin tend à renforcer davantage les liens de coopération entre l'ensemble des pays de l'aire d'habitat permanent de ce ravageur et à harmoniser les méthodes et techniques de surveillance et de lutte qui y sont utilisées.

Les principaux thèmes traités ont été comme suit :

- Criquet pèlerin et télédétection : manuel de visualisation et d'analyse des images SPOT4-VEGETATION ;
- Cartographie et GPS (Global Positioning System) : données de base et utilisation opérationnelle ;
- GPS/Expression NMEA (National Maritime Engineering Association) et GPS Différentiel ;
- Transmission des données : Radio HF et Programme " eLocust ".

Le programme de l'atelier comprenait des aspects théoriques et d'autres pratiques (simulation en salle sur ordinateur, et application sur le terrain) et s'est déroulé en français et en anglais avec traduction simultanée. Les communications orales étaient bien illustrées et animées grâce à l'utilisation de la vidéo projection.

Les séances pratiques ont été réalisées dans l'environnement du Criquet pèlerin et ont été axées sur l'emploi du GPS pour la localisation géographique précise des zones prospectées et l'utilisation des " micro portables " (" handheld PC ") pour la transmission instantanée des données du terrain par les moyens informatiques.

A souligner que les textes de toutes les communications et exercices pratiques ont été distribués aux participants sous forme de documents en papier et CD-R.

A la fin de la cérémonie de clôture, des attestations de stage ont été remises aux participants.

Le Secrétariat de la Commission tient à présenter ses vifs remerciements au Gouvernement mauritanien et aux différents organisateurs pour les efforts déployés en vue d'assurer la réussite de cet atelier.

6- Coopération entre les Régions Occidentale et Centrale

La coopération entre la Région Occidentale et la Région Centrale s'améliore et se renforce d'année en année en vue d'harmoniser plusieurs aspects liés à la gestion du problème acridien (formation, surveillance, élaboration des rapports, évaluation des campagnes, nouvelles technologies, etc.). Cette coopération s'est matérialisée en 2002 par la participation de deux cadres de la Région Centrale (Arabie Saoudite et Soudan) et d'un autre de la Région Orientale (Iran) à l'Atelier Régional précité. Cet atelier a été aussi l'occasion pour les cadres des différentes régions d'échanger leurs expériences dans les domaines ayant trait à la lutte antiacridienne.

Par ailleurs, le Secrétaire de la CLCPRO/Coordonnateur EMPRES Région Occidentale et le NPO EMPRES/RO en Mauritanie ont participé à la 10^{ème} Réunion des Chargés de liaison du Programme EMPRES/Région Centrale. L'objectif de cette participation est de maintenir et de

développer la collaboration entre EMPRES/RO et EMPRES/CR. Il se dégage de cette réunion que la mise en œuvre du Programme EMPRES a généré, en l'espace de quelques années, une évolution très positive de la gestion du problème acridien au niveau de la plupart des pays de la Région Centrale.

7- Budget du Secrétariat de la Commission pour l'année 2003

Bien que le poste du Secrétaire et le budget du Secrétariat de la Commission aient été transférés depuis janvier 2002 du Bureau régional de la FAO pour l'Afrique à Accra (RAF) au Bureau sous-régional de la FAO à Tunis (SNEA), ceux du personnel administratif du Secrétariat (secrétaire, femme de ménage et chauffeur) ne le sont pas encore à ce jour, malgré les démarches entreprises par le Secrétariat, SNEA et le Groupe Acridiens à Rome. Leur transfert ne sera effectif qu'à partir de janvier 2004.

L'enveloppe globale du budget (programme régulier de la FAO) alloué par AGPP au titre de l'année 2003 s'élève à 75 900 \$E-U décomposés comme suit :

- Consultations auprès du Secrétariat	33 000 \$E-U
- Missions du Secrétaire	27 400 \$E-U
- Dépenses générales de fonctionnement	16 500 \$E-U
- Complément de salaires	4 000 \$E-U
- Equipements	5 000 \$E-U

Total	75 900 \$E-U
--------------	---------------------

Il faut souligner l'effort fourni par AGP pour l'allocation de ces crédits, car le budget inscrit pour le Secrétariat dans le programme régulier au titre du biennium 2002-2003 est peu important.

Annexe II

**Examen et approbation du Règlement Intérieur
de la Commission**

**PROJET DE RÉGLEMENT INTÉRIEUR
DE LA COMMISSION DE LUTTE CONTRE LE CRIQUET PÈLERIN
EN RÉGION OCCIDENTALE**

Article premier

Définitions

Aux fins du présent Règlement, les termes se définissent comme suit:

Accord : l'Accord portant création d'une Commission de lutte contre le Criquet pèlerin en Région Occidentale approuvé par le Conseil de la FAO lors de sa 119^{ème} Session en novembre 2000.

Commission : la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin en Région Occidentale.

Comité Exécutif : le Comité prévu à l'article XI de l'Accord.

Délégué : le Représentant d'un Membre comme il est spécifié au paragraphe 1 de l'article VIII de l'Accord.

Délégation : le délégué et son suppléant, les experts et les conseillers.

Membre : tout Membre de la Commission ; qu'il soit État membre ou Membre Associé de la FAO ou Etat non membre de l'Organisation qui fait partie de l'Organisation des Nations Unies, de l'une de ses institutions spécialisées ou de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Président: le Président de la Commission.

Secrétaire: le Secrétaire de la Commission et du Comité Exécutif.

Secrétariat: le Secrétariat de la Commission.

Organisation : l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

Conférence : la Conférence de l'Organisation.

Conseil : le Conseil de l'Organisation.

Directeur général : le Directeur général de l'Organisation.

Observateur : le Représentant

- d'un Etat qui n'est pas membre ni de l'Organisation ni de la Commission, ou
- d'une organisation internationale invitée à participer à une Session de la Commission, ou
- d'un Membre ou un Membre Associé de l'Organisation représenté à une Session de la Commission sans en être membre.

Article II **Sessions de la Commission**

1. La Commission se réunit tous les deux ans en Session ordinaire. La date et le lieu de chaque Session ordinaire de la Commission sont fixés par le Directeur général en accord avec le Président.
2. Conformément aux dispositions du paragraphe 6 de l'article VIII de l'Accord, le Président de la Commission convoque la Commission en Session extraordinaire si le vœu en a été exprimé par la Commission au cours d'une Session ordinaire, ou par un tiers au moins des Membres dans l'intervalle des Sessions ordinaires.
3. La Commission se réunit à son siège ou, en consultation avec le Directeur général, dans l'un des Etats membres ou au siège de l'Organisation lorsque cela a été décidé par elle lors d'une Session antérieure ou, dans des circonstances exceptionnelles, par le Comité Exécutif.
4. Dans le cas où une Session de la Commission devrait se tenir en dehors de son siège, le Directeur général, conformément aux dispositions du paragraphe 4 de l'article XXXIII du Règlement général de l'Organisation, lorsqu'il arrête le lieu où se tiendra la Session, s'assure que le Gouvernement hôte est disposé à accorder à tous les délégués, Représentants, experts, observateurs et Membres du Secrétariat de l'Organisation participant à la Session ainsi qu'à toute autre personne pouvant y participer, les privilèges et immunités qui leur sont nécessaires pour exercer en toute indépendance les fonctions qu'ils sont appelés à remplir à l'occasion de la Session.
5. Les invitations à une Session ordinaire de la Commission sont envoyées par le Directeur général 60 jours au moins avant la date fixée pour l'ouverture de celle-ci. Les invitations à une Session extraordinaire sont envoyées, au nom du Président et en accord avec lui, par le Secrétaire au moins 30 jours avant la date fixée pour l'ouverture de celle-ci.
6. Lors des Sessions de la Commission, le quorum est constitué par la majorité des Membres de la Commission.

Article III **Pouvoirs des délégués**

A chaque Session, le Secrétaire reçoit les pouvoirs des Membres des délégations et des observateurs. Ces pouvoirs doivent être conformes au modèle établi par le Secrétariat.

Après examen de ces pouvoirs, le Secrétaire rend compte à la Commission afin que celle-ci puisse prendre les dispositions nécessaires.

Article IV **Ordre du jour**

1. L'ordre du jour provisoire de chaque Session de la Commission est préparé par le Secrétaire et envoyé, en même temps que les invitations, aux Membres ainsi qu'aux Etats ou organisations internationales invités à être représentés par un observateur, 60 jours au moins avant la date d'ouverture de la Session.
2. L'ordre du jour de chaque Session ordinaire comprend:
 - a. l'élection du Président et du vice-Président, telle que prévue au paragraphe 5 de l'article VIII de l'Accord ;
 - b. l'adoption de l'ordre du jour ;
 - c. le rapport du Comité Exécutif sur les activités de la Commission ;
 - d. le rapport du Secrétaire sur la situation financière de la Commission ainsi que sur les activités du Secrétariat ;
 - e. l'examen du projet de programme et du projet de budget de la Commission pour l'exercice suivant ;
 - f. les éventuelles propositions d'amendement à l'Accord et au présent Règlement Intérieur ;
 - g. les demandes d'admission à la qualité de Membre de la Commission présentées par les Etats non membres de l'Organisation conformément aux dispositions du paragraphe 2 de l'article V de l'Accord ;
 - h. les questions renvoyées à la Commission par la Conférence, le Conseil ou le Directeur général de l'Organisation.
3. L'ordre du jour comprend également après approbation de la Commission:
 - a. les points approuvés au cours de la Session précédente ;
 - b. les points proposés par le Comité Exécutif ;
 - c. les points proposés par un Membre ;
 - d. les points proposés par le Secrétaire.
4. Les documents de travail des différents points de l'ordre du jour préparés par le Secrétaire sont envoyés aux Membres ainsi qu'aux Etats ou organisations internationales invités à être représentés par un observateur, 30 jours au moins avant la date d'ouverture de la Session.
5. L'ordre du jour d'une Session extraordinaire ne comprend que les points pour lesquels la Session a été convoquée.

Article V **Secrétariat**

1. Le Secrétariat est composé du Secrétaire et de ceux des membres du personnel placés sous son autorité et désignés par le Directeur général ou mis à la disposition du Secrétariat par l'Etat membre abritant le siège de la Commission.
2. Le Secrétaire a pour fonctions:
 - a. de communiquer les informations reçues des Membres sur la situation acridienne du moment et sur les progrès des campagnes de lutte entreprises sur le territoire des pays membres de la Commission ;
 - b. de recevoir, rassembler et assurer la diffusion des documents et des rapports des sessions de la Commission et du Comité Exécutif ;
 - c. de préparer le compte rendu des séances ;
 - d. de gérer les fonds alloués au Secrétariat conformément au règlement financier de la FAO et d'approuver les dépenses et les engagements financiers ;
 - e. de s'acquitter de toute autre tâche dont la Commission ou le Comité Exécutif peut le charger.
3. Des copies de toute communication relative aux affaires de la Commission sont adressées au Secrétaire aux fins d'information et de classement.

Article VI **Séances plénières de la Commission**

Les séances plénières de la Commission sont publiques, à moins que la Commission n'en décide autrement. Lorsqu'elle décide de tenir une séance à huis clos, la Commission détermine en même temps la portée de cette décision en ce qui concerne les observateurs.

Article VII **Élection du Président et du vice-Président**

1. Conformément aux dispositions du paragraphe 5 de l'article VIII de l'Accord, la Commission, au début de chaque Session ordinaire, élit le Président et le vice-Président de la Commission qui entrent en fonction immédiatement et restent en fonction jusqu'au début de la Session ordinaire suivante.
2. Le Président et le vice-Président doivent être choisis parmi les délégués ou les suppléants. Ils sont rééligibles.

Article VIII **Fonctions du Président et du vice-Président**

1. Le Président exerce les fonctions qui lui sont attribuées en vertu des différentes dispositions du présent Règlement; il doit notamment:

- a. annoncer l'ouverture et la clôture de chaque séance plénière de la Commission ;
 - b. diriger les débats durant ces séances et assurer le respect du présent Règlement, donner la parole, mettre les questions au vote et proclamer les décisions ;
 - c. statuer sur les motions d'ordre ;
 - d. exercer dans le cadre du présent Règlement le contrôle des débats.
2. En l'absence du Président ou sur sa demande, le vice-Président exerce les fonctions de Président.
 3. Le Président, ou le vice-Président en l'absence du Président, ont le droit de vote.
 4. Le Secrétaire exerce temporairement les fonctions de Président dans le cas où celui-ci et le vice-Président en sont empêchés.
 5. Dans l'intervalle de deux Sessions de la Commission, le Président exerce les fonctions qui lui sont dévolues en vertu des paragraphes 5 et 6 de l'article VIII de l'Accord ainsi que toute fonction qui peut lui être assignée par la Commission. Il peut aussi en cas d'urgence, conformément aux alinéas (d) et (e) du paragraphe 1 de l'article VII de l'Accord, et sur proposition du Secrétaire, prendre les mesures nécessaires, après consultation des membres de la Commission, soit par courrier, soit par tout autre moyen rapide de communication, en vue d'un vote par correspondance.

Article IX **Dispositions et procédures relatives au vote**

1. Sauf le cas prévu au paragraphe 4 du présent article, le vote au cours d'une séance plénière se fait oralement ou à main levée; le scrutin par appel nominal est de rigueur quand l'Accord ou le présent Règlement exige une majorité spéciale ou quand une délégation le demande.
2. L'appel nominal des délégations se fait dans l'ordre de l'alphabet arabe.
3. Le vote de chaque délégué participant à un scrutin par appel nominal ainsi que les abstentions figurent dans le procès verbal de la séance.
4. Le vote sur des propositions ayant trait à des personnes se déroule au scrutin secret sauf lorsqu'il s'agit de l'élection du Président ou du vice-Président de la Commission ou du Comité Exécutif.
5. Si, lorsqu'il s'agit d'élire le titulaire d'une fonction, aucun délégué n'obtient au premier tour du scrutin la majorité des voix, il est procédé à un second tour, mais le vote ne porte plus que sur les deux candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix. Si les deux candidats recueillent le même nombre de voix à ce second tour, le Président décide entre eux par tirage au sort.
6. En cas de partage égal des voix au sein de la Commission ou du Comité Exécutif lors d'un vote ne portant pas sur des élections, il est procédé à un deuxième vote au

cours de la séance suivante de la même Session. S'il y a encore égalité, la proposition est considérée comme rejetée.

7. Les questions de vote et questions connexes non spécifiquement traitées dans le texte de l'Accord ou dans le présent Règlement sont régies *mutatis mutandis* par les dispositions du Règlement général de l'Organisation

Article X

Le Comité Exécutif

1. Conformément aux dispositions du paragraphe 1 de l'article XI de l'Accord, le Comité Exécutif est constitué de spécialistes des questions acridiennes de cinq des Etats membres de la Commission élus par la Commission.
2. Le Comité Exécutif se réunit au moins deux fois dans l'intervalle de deux Sessions ordinaires de la Commission. L'une de ces deux réunions du Comité Exécutif se tient immédiatement avant chaque Session ordinaire de la Commission.
3. Le Président et le vice-Président du Comité Exécutif sont élus par le Comité parmi ses Membres. Ils restent en fonction jusqu'au début de la réunion suivante du Comité et ils sont rééligibles.
4. Le Président du Comité Exécutif a les mêmes pouvoirs et obligations à l'égard du Comité que le Président de la Commission à l'égard de celle-ci.
5. Conformément aux dispositions du paragraphe 2 de l'article XI de l'Accord, le Président du Comité Exécutif, d'accord avec le Président de la Commission, convoque les réunions du Comité Exécutif. Dans l'intervalle de deux réunions ordinaires du Comité Exécutif, le Président remplit aussi toute autre fonction qui peut lui être confiée par le Comité.
6. Le Secrétaire de la Commission est Secrétaire du Comité Exécutif.
7. Conformément aux dispositions de l'article XII de l'Accord, le Comité Exécutif remplit les fonctions ci-après :
 - a. présente à la Commission des propositions concernant l'orientation des activités de celle-ci ;
 - b. soumet à la Commission les projets de programme de travail et de budget ainsi que les comptes annuels de la Commission ;
 - c. assure l'exécution des politiques et des programmes approuvés par la Commission et prend les mesures qui s'imposent ;
 - d. prépare le projet de rapport annuel d'activités de la Commission ;
 - e. s'acquitte de toute autre fonction que la Commission peut lui déléguer.
8. Le Comité Exécutif peut établir les groupes de travail qu'il estime nécessaires.
9. La procédure au sein du Comité Exécutif et des groupes de travail est régie *mutatis mutandis* par le Règlement Intérieur de la Commission.

10. Au sein du Comité Exécutif, le quorum est constitué par la majorité des Membres du Comité.
11. Les décisions du Comité Exécutif sont prises à la majorité des voix exprimées, chaque Membre du Comité disposant d'une voix.
12. Les réunions du Comité Exécutif se tiennent à huis clos à moins qu'il n'en soit décidé autrement par la Commission.

Article XI **Budget et finances**

1. Sauf dispositions contraires du présent Règlement, le Règlement financier de l'Organisation, complété par le Manuel et les mémorandums administratifs et les procédures qui en découlent, est applicable aux activités de la Commission.
2. Conformément aux dispositions du paragraphe 4 de l'article XIV, les contributions, donations et autres formes d'assistance financière reçues sont versées à un fonds de dépôt que gère le Directeur général conformément au Règlement financier de l'Organisation. Le Secrétariat de l'Organisation fournit à la Commission l'aide nécessaire pour l'utilisation des fonds et donations reçus par la Commission.
3. Les dépenses de la Commission sont payées sur son budget, à l'exception des dépenses afférentes au personnel et aux prestations et services fournis par l'Organisation.
4. Conformément au paragraphe 4 de l'article XV, les dépenses du Secrétariat de la Commission sont à la charge de l'Organisation.
5. Les dépenses de la Commission qui sont à la charge de l'Organisation sont fixées et réglées dans le cadre d'un budget annuel établi par le Directeur général et approuvé par la Conférence conformément aux dispositions de l'Acte constitutif, du Règlement général et du Règlement financier de l'Organisation.
6. Le projet de budget de la Commission, préparé par le Secrétaire, est soumis par le Comité Exécutif à la Commission. Après approbation par la Commission, le budget est transmis au Directeur général pour sa mise en œuvre.
7. Le projet de budget comprendra, entre autres, les dépenses prévues pour les publications et les communications, ainsi que les frais de déplacement du Président et du vice-Président quand ils ont à s'acquitter de leurs fonctions dans l'intervalle des Sessions. En outre, il pourra comprendre les dépenses correspondant à la participation des Représentants de chaque Membre de la Commission aux réunions du Comité Exécutif. En cas de besoin, les dépenses relatives à certains déplacements du Secrétaire peuvent y être incluses. Le projet de budget comprendra aussi toutes autres dépenses recommandées par la Commission.
8. Les dépenses relatives aux consultants et experts invités à assister aux sessions ou à participer aux travaux de la Commission ou du Comité Exécutif peuvent être à la charge de la Commission.

Article XII
Participation des observateurs

1. Conformément aux dispositions du paragraphe 8 de l'article VIII de l'Accord, le Directeur général ou un Représentant désigné par lui participe sans droit de vote à toutes les réunions de la Commission et du Comité Exécutif.
2. La participation des organisations internationales aux travaux de la Commission et les relations entre la Commission et ces organisations sont régies par les dispositions pertinentes de l'Acte constitutif et du Règlement général de l'Organisation ainsi que par les règles adoptées par la Conférence ou par le Conseil en matière de relations avec les organisations internationales. Ces relations seront assurées par le Directeur général.
3. Les Membres et les Membres Associés de l'Organisation qui ne sont pas membres de la Commission, peuvent, sur demande, se faire représenter par un observateur aux Sessions de la Commission.
4. Les Etats qui ne sont ni Membres de la Commission ni Membres ou Membres associés de l'Organisation mais qui sont Membres des Nations Unies, de l'une quelconque de ses institutions spécialisées ou de l'Agence internationale de l'énergie atomique peuvent, s'ils le demandent et sous réserve de l'approbation du Comité Exécutif ainsi que des dispositions adoptées par la Conférence en matière d'octroi du statut d'observateur à des Etats, être invités à assister en qualité d'observateurs aux Sessions de la Commission.
5. A moins que la Commission n'en décide autrement, les observateurs peuvent assister aux séances plénières de la Commission et participer à ses débats. En aucun cas ils ne disposent d'un droit de vote.
6. La Commission peut inviter à ses sessions des consultants ou des experts. Le Comité Exécutif peut également inviter des consultants ou des experts à ses réunions ou aux Sessions de la Commission.

Article XIII
Comptes rendus, rapports et recommandations

1. Des comptes rendus sont rédigés pour chaque séance plénière de la Commission et du Comité Exécutif ; ils sont distribués dans les plus brefs délais aux Membres des délégations et aux observateurs. Le Comité Exécutif prépare un rapport annuel sur les activités de la Commission.
2. Un résumé des débats de chaque Session de la Commission est publié conjointement avec le rapport, le mémoire technique et les autres documents que la Commission estime opportun de faire paraître.
3. A chaque Session, la Commission approuve un rapport contenant ses opinions, recommandations, résolutions et décisions y compris, lorsque cela est demandé, l'opinion de la minorité.
4. A l'issue de chaque Session, le Président et le Secrétaire de la Commission présentent les rapports, conclusions et recommandations de la Commission au Directeur général, lequel les communique aux Membres de la Commission ainsi qu'aux Etats et organisations internationales qui étaient représentés à la Session ; il

les met à la disposition des autres Membres et Membres Associés de l'Organisation pour leur information.

5. Les recommandations qui peuvent avoir des incidents sur la politique, le programme ou les finances de l'Organisation sont portées par le Directeur général à l'attention de la Conférence par l'entremise du Conseil pour décision.
6. Sous réserve des dispositions du paragraphe précédent, le Président peut inviter les Membres de la Commission à fournir à celle-ci ou au Directeur général des renseignements touchant les mesures prises sur la base des recommandations faites par la Commission.

Article XIV **Amendements à l'Accord**

1. Conformément aux dispositions du paragraphe 2 de l'article XVI de l'Accord, des propositions d'amendement de l'Accord peuvent être présentées par tout Membre de la Commission ou par le Directeur général. Les premières doivent être adressées à la fois au Président de la Commission et au Directeur général et les secondes au Président de la Commission 120 jours au moins avant l'ouverture de la Session au cours de laquelle elles doivent être examinées. Le Directeur général avise immédiatement tous les Membres de la Commission de toute proposition d'amendement.
2. La Commission ne prend une décision à l'égard d'une proposition d'amendement à l'Accord que si cette dernière a été inscrite à l'ordre du jour provisoire de la Session.
3. Conformément aux dispositions du paragraphe 1 de l'article XVI, la décision de tout amendement est prise à la suite d'un vote à la majorité des trois quarts des Membres de la Commission.

Article XV **Amendements au présent Règlement**

1. Sous réserve des dispositions de l'Accord, les amendements ou les additifs au présent Règlement peuvent, à la demande d'une délégation, être adoptés à la majorité des deux tiers des Membres de la Commission en séance plénière à condition qu'il en soit donné préavis au cours d'une séance plénière et que des copies de la proposition d'amendement ou d'additif aient été distribuées aux délégations 24 heures au moins avant la séance au cours de laquelle une décision doit être prise à ce sujet.
2. Le Comité Exécutif peut proposer des amendements et des additifs au présent Règlement; ces propositions peuvent faire l'objet d'un examen au cours de la Session suivante de la Commission.
3. Tout amendement à l'article XIV adopté conformément aux dispositions du paragraphe 1 du présent article n'entre en vigueur qu'au cours de la Session suivante de la Commission.

Article XVI **Langues officielles**

1. Les langues officielles de Commission sont l'arabe et le français. Les délégations peuvent se servir de l'une ou l'autre de ces deux langues au cours des Sessions et pour la rédaction de leurs rapports et leurs communications. Les rapports et les communications sont publiés dans les deux langues.

Annexe III.

Transfert des biens de la CLCPANO à la CLCPRO

Document préparé par le Secrétariat de la Commission

1- Introduction

Créée en 1971 sous l'égide de la FAO, la CLCPANO a rempli pendant 32 ans ses multiples missions avec persévérance et une régularité exemplaire. Elle a en effet tenu 24 Sessions et 31 Réunions de son Comité Exécutif auxquelles l'ensemble des pays membres ont participé. Grâce à la volonté de ses Etats membres (Algérie, Libye, Maroc, Mauritanie et Tunisie) et à l'appui constant de la FAO, elle a atteint la quasi-totalité des objectifs qu'elle s'est fixée. Avant de présenter l'inventaire de ses biens, il est utile de rappeler brièvement ses principales réalisations.

2- Principales réalisations de la CLCPANO

✦ Formation

Une vingtaine de cadres spécialisés de haut niveau et des dizaines de techniciens et d'agents d'exécution à même de mener convenablement des campagnes de lutte contre le Criquet pèlerin ont été formés. Ces cadres et ces techniciens, devenus des personnes ressources pour la Sous-région, la FAO et d'autres Organisations internationales apportent leur savoir-faire dans l'ensemble des régions concernées par ces ravageurs. Ils ont joué un rôle déterminant dans l'arrêt de la dernière invasion généralisée de ce siècle (1987-1989) 2 ans seulement après son déclenchement alors que d'autres experts prédisaient une durée de sept ans.

✦ Coordination entre ses Etats membres

En plus des Sessions et Réunions précitées, les échanges d'informations et la concertation entre ses membres, et entre eux et le siège de la FAO, sont devenus permanents et fructueux. La solidarité qu'ils ont tissée dans le domaine acridien leur a permis de renforcer mutuellement leurs capacités nationales et de développer avec les autres pays de l'aire d'habitat permanent du Criquet pèlerin, notamment ceux du Sahel et de l'OCLALAV, une bonne coopération qui s'est particulièrement matérialisée en période de recrudescence ou d'invasion. La CLCPANO a également joué un rôle important dans la création de la CLCPRO et participé efficacement, à travers les Sessions du DLCC, à la conception et à la mise en œuvre de la politique de la FAO en matière de lutte préventive contre le Criquet pèlerin.

✦ *Equipes Maghrébines d'Intervention contre le Criquet pèlerin*

La création de ces EMI en 1989 est une autre illustration de la solidarité régionale. Leur rôle était d'assurer annuellement dans les aires de reproduction du Criquet pèlerin de la Région Occidentale les prospections et la destruction des populations en cours de grégarisation. Leur mission a été un succès en Mauritanie où la dynamique qu'elles ont générée a fait de ce pays, en une décennie, l'un des piliers de la région en matière de lutte préventive.

✦ *Renforcement des Unités nationales de lutte antiacridienne*

La CLCPANO a joué un rôle important dans ce cadre par l'apport de moyens de prospection et de recherche, par la contribution aux efforts de formation au niveau national ainsi que par la sensibilisation permanente des Responsables politiques chargés de la lutte antiacridienne.

✦ *Développement de la recherche*

Les activités de la recherche dans différents domaines de l'acridologie dans la Sous-région ont connu un important essor depuis la création de la Commission. La formation doctorante en était le principal levier grâce aux choix judicieux des thèmes de recherches dont la plupart des travaux avaient comme objectifs d'améliorer les connaissances sur les acridiens.

Parallèlement, les techniques de surveillance et de lutte ont été progressivement perfectionnées et continuent de l'être par l'introduction et l'utilisation des nouvelles technologies. La réhabilitation et le renforcement de la station d'Akjoujt en Mauritanie, et le fait que les membres de la CLCPANO lui ont confié unanimement un rôle régional, constituent un gage pour le développement de la recherche dans la Région Occidentale. En outre, la CLCPANO a réalisé récemment un état des lieux sur les recherches réalisées en acridologie dans la Sous-région durant les 50 dernières années.

3- Ressources humaines, matérielles et financières de la CLCPANO

3.1. Ressources humaines

Le personnel de la CLCPANO est le suivant :

A la charge de la FAO :

- Un (01) fonctionnaire régional de la FAO (P4) assurant le Secrétariat de la Commission et la Coordination du programme EMPRES en Région Occidentale ;
- Une (01) secrétaire ;
- Un (01) chauffeur (en instance de recrutement) ;
- Une (01) femme de ménage à mi-temps.

A la charge du Gouvernement algérien :

- Un (01) ingénieur acridologue (en cours de sélection) ;
- Un (01) assistant administratif et technique ;
- Une (01) secrétaire ;
- Un (01) chauffeur ;
- Un (01) appariteur.

3.2. Locaux et moyens matériels

Bureaux mis à disposition par le Gouvernement algérien ⁽¹⁾ :

- Neuf (09) bureaux répartis sur les 5^{ème} et 6^{ème} étages du bâtiment affecté à la FAO ;
- Une (01) salle de réunion communément utilisée par la Commission et la Représentation de la FAO en Algérie ;
- Une (01) salle d'archives ;
- Sanitaires et débarras ;
- Système de sécurité et système de détection des incendies.

Moyens matériels mis à disposition par le Gouvernement algérien :

- Mobiliers pour les différents bureaux ;
- Un (01) appareil télécopieur (fax) ;
- Deux (02) unités informatiques et leurs accessoires ;
- Un réseau informatique ;
- Deux lignes téléphoniques (dont une pour la connexion à Internet) et un mobile ;
- 1 véhicule neuf (conduite intérieure) ;
- 1 véhicule 4x4 à titre de prêt.

Moyens matériels propriété de la CLCPANO :

Les moyens matériels qui sont propriété de la CLCPANO figurent en annexe. En outre, le matériel roulant mis à la disposition des Equipes Maghrébines d'Intervention est composé actuellement de six (06) véhicules 4x4 (Mercedes 300 GD) en Mauritanie et de treize (13) camions (Unimog Mercedes) dont 4 sont en Algérie et 9 en Mauritanie.

3.3. Documentation et archives

La CLCPANO possède un important fonds documentaire constitué de 315 ouvrages scientifiques de base (entomologie, acridologie, écologie, météorologie, botanique, pesticides, agriculture, ornithologie, etc.) et de revues (47 titres).

3.4. Ressources financières

La CLCPANO dispose au siège de la FAO d'un Fonds Fiduciaire (MTF/INT/006/MUL) alimenté par les contributions annuelles de ses Etats membres et destiné à financer une bonne partie des activités programmées lors des Sessions de la Commission ou des Réunions de son Comité Exécutif. Ce fonds est géré par le Directeur Général de la FAO selon les règlements et procédures administratives de l'Organisation.

La FAO finance, sur le programme régulier, le personnel que l'Organisation met à la disposition de la Commission ainsi que le fonctionnement et l'équipement de son Secrétariat.

Le solde du Fonds Fiduciaire en mai 2003 est de 502 709 \$E-U, duquel il faut soustraire 171 760 \$E-U correspondant aux besoins financiers pour couvrir les activités du plan de travail de la CLCPANO non encore réalisées en 2003. Le reliquat qui sera mis à la disposition de la CLCPRO est donc de **330 949 \$E-U**.

¹ Le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural prend en charge les dépenses de téléphone, ligne Internet, eau et électricité.

LISTE DES BIENS PROPRIETE DE LA CLCPANO
--


FAO YEAR END ASSET REPORT 2002

PROJECT/MISSION:

TF TFAA97AA89143 916900 MTF /INT/006/MUL

For the Completion of this form, please refer to M.S. 503, 504 and the instructions attached.						TO BE COMPLETED BY PROJECT/MISSION		
Asset Number	Qty.	Item	Value \$	Item Received	Serial Number	Location	Condition	Utilization
125869	1	PRINTER, 'HEWLETT PACKARD' LASERJET 4L	1 123,00	RECEIVED	NLBB788559	ALGERIA	A	C
128356	1	REFRIGERATOR, MODEL MB 45	907,72	RECEIVED	MB45N'0779	ALGERIA	A	C
131120	1	TYPEWRITER, 'XEROX' MODEL 6019 ARAB/LATIN	1 300,43	RECEIVED	641755397	ALGERIA	A	C
144661	1	MICRO-COMPUTER "DELL", OPTILEX, GIL 350	2 220,35	RECEIVED	85270-L9Z2K-A8	ALGERIA	A	C
236475	1	PERSONAL COMPUTER, "HEWLETT PACKARD" PIII COMPLETE	2 762,00	RECEIVED	CN94635985	ALGERIA	A	C
236476	1	VOLTAGE STABILIZER, "MERLIN GUERIN" MODEL ES11	558,00	RECEIVED	575941230	ALGERIA	A	C
236479	1	SCANNER, "HEWLETT PACKARD" MODEL 33PPC	698,00	RECEIVED	CN9921D048PN	ALGERIA	A	C
246026	1	CAMERA "HP" PHOTOSMART 912 DIGITAL	1 263,00	RECEIVED	TUN.- C63261	ALGERIA	A	C
246029	1	COMPUTER "HP" OMNIBOOK XE3 PIII 800MHZ, 20GO 128MO	3 122,00	RECEIVED	TUN- TW118088445	ALGERIA	A	C
246030	1	VIDEOPROJECTOR, "SANYO" MULTIMEDIA SVGA LUMENS MOD	4 588,00	RECEIVED	TUN.- G1105997	ALGERIA	A	C
246033	1	PHOTOCOPIER DEVELOP D3150	3 667,00	RECEIVED	TUN.- 21733451	ALGERIA	A	C
	5	camions (Unimog Mercedes) ¹		RECEIVED		ALGERIA	A	C
	7	camions (Unimog Mercedes) ²		RECEIVED		Mauritanie	A	C
	6	vehicule4x4 Mercedes 300 GD ³		RECEIVED		Mauritanie	A	C
	1	vehicule berline Peugeot 406 SR Essence	13 953,00	RECEIVED	80925795	ALGERIA	A	C
We confirm that the information given above is true, correct, complete and that the items shown are used exclusively for the purpose of the Project/Mission.								
A : Serviceable (Bon état) C : In use (en cours d'utilisation)								

¹ **Immatriculation des 05 véhicules lourds UNIMOG positionnés en Algérie**

Date de mise en circulation 1989

00432-289-16

00433-289-16

00434-289-16

00435-289-16

00436-289-16

² **Immatriculation des 07 véhicules lourds UNIMOG positionnés en Mauritanie**

Date de mise en circulation 1989

D2197TT

D2198TT

D2199TT

D2200TT

D2201TT

D2202TT

D2203TT

³ **Immatriculation des 06 véhicules légers 4x4 Mercedes 300 GD positionnés en Mauritanie**

Date de mise en circulation 1989

01487-389-16

01488-389-16

01489-389-16

01490-389-16

Ces 04 véhicules ont été transférés d'Algérie vers la Mauritanie le 18/10/2000

Véhicules réformés :

D2193TT

D2195TT

Situation du Criquet pèlerin en Région Occidentale et dans les autres régions (juin 2001 - avril 2003)

Document préparé par le Secrétariat de la Commission

1- Résumé de la situation du Criquet pèlerin dans l'ensemble de son aire d'habitat permanent (juin 2001-avril 2003)

1.1. Région Occidentale

Les premières signalisations de Criquet pèlerin ont eu lieu en Mauritanie au mois d'août 2001. Elles faisaient état de présence de faibles effectifs d'ailés isolés au Nord-Est de Neima (1632N/0712O), au Nord-Ouest d'Aioun El Atrouss (1702N/0941O) et au Nord de Moudjeria (1751N/0941O).

Les bonnes pluies de mousson ont créé des conditions écologiques favorables à la reproduction du Criquet pèlerin en Mauritanie, au Mali, et au Niger, ce qui a contribué par la suite à l'augmentation des effectifs de cet acridien dans la région.

Les plus importantes populations acridiennes ont été localisées au Mali dans l'Adrar des Iforas et dans la région de Timetrine avec des densités atteignant 10 000 ailés /ha et 4 larves /m². Des opérations de lutte terrestre ont été menées contre ces populations en octobre 2001 sur une superficie de 18 780 ha.

Des reproductions à petites échelles ont, par la suite, eu lieu aux environs de Moudjiria en Mauritanie et dans le Tamesna au Niger durant novembre – décembre 2001. Quelques ailés isolés ont été observés à Tamanrasset (2250N/0528E) en Algérie, correspondant probablement aux rescapés des populations traitées au Mali.

Au cours du premier semestre 2002, la situation acridienne est redevenue calme. Seuls de faibles effectifs d'ailés solitaires ont été signalés en Mauritanie, au Mali, au Niger et au Sud de l'Algérie. Néanmoins, une reproduction à petite échelle a eu lieu courant mai dans l'Oued Draa au sud du Maroc. Un traitement terrestre y a été mené en juin sur une superficie de 20 ha contre des larves L4 & L5 et jeunes ailés.

Durant le second semestre 2002, la situation acridienne est restée calme en dépit des bonnes conditions écologiques dans les zones de reproduction estivale de la Région Occidentale. Seuls de faibles effectifs d'ailés, avec parfois quelques larves, ont été signalés dans le centre et le Sud de la Mauritanie, dans le Timetrine et l'Adrar des Iforas du Mali et dans la région d'Aguelok au Niger. Les traitements n'ont été effectués que dans cette dernière localité sur une superficie de 425 ha au mois de novembre.

Cette accalmie s'est poursuivie durant le premier trimestre 2003. En effet, les signalisations acridiennes n'ont fait état que de quelques adultes solitaires, accompagnés parfois de larves, notamment au Nord d'Agadez au Niger, aux environs d'Akjoujt en Mauritanie et à l'Ouest du Hoggar en Algérie, où des opérations de lutte ont été menées (en mars et avril) sur une superficie de 1 200 ha contre des adultes solitaires et transiens en accouplement. Des nomades auraient observé des ailés et des larves dans le Timetrine malien. Ces informations n'ont pas été confirmées.

1.2. Région Centrale

Malgré les pluies abondantes et régulières enregistrées durant le second semestre 2001, notamment sur la rive orientale de la Mer Rouge en Arabie Saoudite, dans le Delta du Tokar au Soudan et en Erythrée, la Région Centrale a connu une grande accalmie acridienne. Seuls de faibles effectifs d'ailés solitaires ont été signalés au Soudan dans le Delta du Tokar et au Nord du Kordofan, où s'est produit une reproduction à petite échelle en septembre 2001.

Quelques Criquets pèlerins mélangés à d'autres acridiens ont été également signalés dans des zones agricoles de Sc. Oweinat (2240N/2845E) en Egypte.

Cette accalmie s'est poursuivie durant la première moitié de 2002. Bien que des pluies printanières qualifiées d'exceptionnelles soient tombées dans la région - surtout sur une grande partie de la péninsule arabique-, les signalisations acridiennes ne mentionnaient que de faibles effectifs d'adultes isolés dans le Delta de Tokar au Soudan et une reproduction à petite échelle au nord de l'Erythrée.

Au cours du second semestre 2002, des ailés matures en accouplement et ponte ont été observés au Nord-Ouest d'Aden (Yémen) début septembre. Des traitements terrestres y ont été effectués en octobre sur une superficie de 200 ha contre des larves mélangées à des ailés aux environs des cultures à Mashrabah (1301N/4423E) et Dar Gudaimi (1302N/4423E). Aucun développement significatif de l'activité acridienne n'a été observé au cours du premier trimestre 2003. Quelques ailés isolés ont seulement été signalés au Nord-Ouest de la Somalie ainsi qu'une reproduction à petite échelle au Nord-Est du Soudan.

1.3. Région Orientale

Durant toute la période considérée, la situation acridienne est demeurée calme. Seuls de faibles effectifs d'adultes solitaires ont été signalés dans les zones de reproduction estivale près de la frontière indo-pakistanaise ainsi que dans les zones de reproduction printanière situées à l'Ouest du Pakistan. Les conditions écologiques ont été en général défavorables suite à des déficits pluviométriques.

2- Situation acridienne dans chacun des pays membres de la CLCPRO

Algérie :

De juillet 2001 à octobre 2002, les prospections effectuées régulièrement n'ont révélé la présence d'aucun Criquet pèlerin. La situation acridienne est demeurée calme.

Les pluies importantes qui ont touché le Sud algérien en octobre 2002 (Tamanrasset, 80mm, et Bordj Badji-Mokhtar, 29mm) ont créé de bonnes conditions écologiques pour que de faibles effectifs d'ailés venant probablement du Nord du Mali s'y installent. Ces ailés ont ainsi été observés à partir de novembre dans l'Oued Ahmed (2249N/2424E), l'Oued Chikchi (2311N/0240E) et l'Oued Agherfnou (2318N/0230E). Ils ont persisté aux environs de Tamanrasset jusqu'à janvier 2003.

En mars-avril 2003, des ailés matures solitaires à transiens, dont la plupart était en accouplement, ont été observés à des densités allant de quelques individus à 600 ailés /ha dans le Hoggar occidental. Des larves L2 et des adultes ont été aussi observés au point 2225N/0347E. La superficie totale traitée par voie terrestre, entre avril et début juin, a été de 2 100 ha.

Lors de la prospection conjointe, organisée du 27/4 au 10/5/2003 par l'Algérie et la Libye dans les zones frontalières des deux pays, les conditions écologiques étaient défavorables et la situation acridienne calme.

Mali

D'importantes pluies estivales ont été enregistrées durant 2001 notamment dans l'Adrar des Iforas (Tissalit, 69mm le 26 juillet, et 50mm du 2 au 4 septembre) créant des conditions propices au Criquet pèlerin. Les plus importantes populations acridiennes ont été localisées en octobre 2001 dans la région de Timetrine avec des densités atteignant 10 000 ailés /ha (composés de solitaires et transiens matures) et 4 larves /m². Des opérations de lutte terrestre ont été menées contre ces populations sur une superficie de 18 780 ha.

Durant le premier semestre 2002, la situation acridienne est redevenue calme. Seuls de faibles effectifs d'ailés ont persisté dans certains oueds de Timetrine et à Aguelock (1927N/0052E).

En 2002, des pluies importantes sont tombées en août et octobre dans les zones habituelles de reproduction du Criquet pèlerin (Adrar des Iforas, Timetrine et bassin de Bouressa). Les prospections effectuées du 29 octobre au 4 décembre 2002 ont signalé la présence de conditions écologiques favorables sur la plupart des zones prospectées. Les populations acridiennes observées étaient composées de tous les stades larvaires avec une dominance du 4^{ème} et du 5^{ème} et étaient solitaires ou transiens, rarement grégaires, à des densités variant de 100 à 20 000 /ha. Une densité de 100 000 individus /ha a été observée sur un seul site. Dans la majorité des sites infestés, les larves étaient mélangées à des adultes immatures et matures solitaires, exceptionnellement transiens. Les densités variaient de 20 à 10 000 ailés /ha. La superficie totale infestée était de 13 529 ha. Aucun traitement n'a été effectué.

Durant le premier trimestre 2003, des informations non confirmées indiquaient la présence d'ailés et de larves dans les oueds de Tilemsi (2035N/0055E), Amachach (2021N/0046E), et Tachairhe (2020N/0043E).

Maroc

Durant la période considérée, la situation du Criquet pèlerin est demeurée calme. Les seules signalisations ont concerné :

- deux individus de Criquet pèlerin à l'état solitaire observés en mars 2002 dans la région de Guelmime à Maâder Nougliid (2903N/0937O) ;
- une reproduction à petite échelle qui a eu lieu en mai 2002 dans l'oued Draa entre (2839N/0853O) et (2923N/0727O) où 20 ha de larves et jeunes ailés solitaires ont été traités le 23 juin ;
- trois ailés immatures observés le 26 décembre 2002 à Msied (2801N/1049O) ;
- trois ailés immatures capturés les 25 et 26/04/2003 à Aïn Chouater (3150N/0257O) dans la région de Bouarfa ;
- trois ailés femelles immatures capturées le 30/04/2003 dans la Commune de Bouanane à Bourdim (3201N/0312O).

Mauritanie

Au cours du second semestre 2001, aucune activité significative du Criquet pèlerin n'a été enregistrée. Seuls de faibles effectifs d'ailés isolés ont été rapportés en août au Nord-Est de Neima (1632N/0712O), au Nord-Ouest d'Aioun El Atrouss (1702N/0941O) et au Nord de Moudjeria (1751N/0941O). Quelques-uns ont migré en septembre vers Boutilimit (1740N/1228O) et le Nord-Ouest de Tidjikja (1829N/1131O), puis ils ont atteint le sud d'Akjoujt en octobre. Une reproduction à petite échelle a eu lieu à Moudjeria courant octobre - novembre 2001.

Au cours du premier semestre 2002, la situation est restée calme en dépit des conditions écologiques favorables dans le Sud du Tiris Zemmour, l'Inchiri, le Trarza, l'Adrar et le Tagant. Quelques ailés isolés ont été observés par endroit entre Oujeft (2003N/1301O) et Zouirate (2244N/1221O), puis aux environs d'Atar (2023N/1308O), l'Ouest de Tidjikja et à l'Est de Nouakchott.

Cette accalmie s'est poursuivie durant le second semestre 2002 avec la présence seulement de quelques ailés isolés par endroit dans le centre et le Sud de la Mauritanie. Une reproduction à petite échelle a été observée durant septembre- octobre à Aioun Al Atrouss et à Moudjeria.

Cette situation n'a pas connu d'évolution significative durant le premier trimestre 2003. Seuls une trentaine d'adultes et de larves isolés ont été observés près d'Akjoujt (1945N/1423O).

Niger

Au cours du second semestre 2001, l'activité acridienne était limitée à quelques ailés solitaires observés sur quelques sites dans le Tamesna et au Sud-Est de l'Aïr, notamment entre Agadez (1700N/0756E) et Abanghalit (1754N/0559E) où une faible reproduction a eu lieu en octobre.

Durant le premier semestre 2002, l'activité acridienne est demeurée calme. De faibles effectifs d'ailés solitaires ont persisté dans les régions citées avec quelques larves observées en février aux environs des cultures à Arlit (1843N/0721E).

Des ailés peu nombreux ont continué à être observés durant le second semestre 2002 à Anes Baraka (1831N/0552E) et près d'Agualiouk (1846N/0732E). Une reproduction à petite échelle a eu lieu dans les plaines de Talak au Nord-Est d'Arlit où 435 ha ont été traités en novembre.

Au cours des trois premières semaines de janvier 2003, les effectifs d'ailés immatures épars diminuaient dans les plaines de Talak mais persistaient dans quelques sites du centre des montagnes de l'Aïr. La situation est demeurée calme jusqu'à fin mars.

Des pluies exceptionnelles, jamais observées depuis 50 ans, sont tombées en avril dans les zones de reproduction de l'Aïr.

Libye, Sénégal, Tchad et Tunisie

Durant toute la période considérée, aucun Criquet pèlerin n'a été signalé dans ces pays.

3- Prévisions pour les prochains mois

Compte tenu des faibles effectifs de Criquet pèlerin existant dans la Région Occidentale, et même dans les autres régions de l'aire d'habitat de l'insecte, on ne s'attend pas à ce qu'il y ait une grande activité acridienne au cours des prochains mois. La rémission actuelle devrait donc continuer sauf si les conditions de reproduction deviennent exceptionnellement favorables dans les zones de reproduction estivale. Dans ce cas, on assisterait alors à une augmentation sensible des effectifs de populations acridiennes capables par la suite de former des groupes et de déclencher la grégarisation. Il est donc essentiel de ne pas relâcher la vigilance et de mener, à intervalles réguliers, des prospections dans les zones de reproduction du criquet dès les premières pluies de mousson.

Etat d'avancement du Programme EMPRES en Région Occidentale

Document préparé par le Secrétariat de la Commission

1- Introduction

La Région Occidentale englobe les pays d'Afrique de l'Ouest et du Nord-Ouest qui renferment, pour la plupart d'entre eux, des zones de survie et des aires de reproduction et de grégarisation du Criquet pèlerin. Cette région constitue, sur le plan de la bio-écologie de ce ravageur, un ensemble indissociable pour la réalisation et la durabilité de la stratégie de lutte préventive.

Parmi ces pays, 7 renferment des aires grégarigènes (Algérie, Libye, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger et Tchad) pouvant fonctionner à différentes périodes de l'année selon les conditions éco-climatiques et 2 (Sénégal et Tunisie) peuvent être envahis dès la formation des premiers essaims.

La dernière invasion généralisée de la Région Occidentale par le Criquet pèlerin (1987 / 1989) a confirmé que cette région constitue un tout et qu'il est nécessaire d'y gérer la problématique de ce ravageur de façon globale. Ceci a amené le Programme EMPRES puis la CLCPRO à intégrer tous les pays qui la composent afin de mettre en place une stratégie de lutte préventive qui couvre l'ensemble de la région de façon harmonieuse, structurée et durable.

2- Rappel des objectifs du Programme EMPRES

La composante Criquet pèlerin vise à renforcer :

- **Une alerte précoce** par l'amélioration des capacités de prospection et de prévision devant aboutir à l'augmentation de la collecte de données fiables et au développement de réseaux devant assurer les échanges d'informations en temps quasi réel ;
- **Une réponse rapide** par des capacités de lutte précoce efficaces (personnel bien formé et équipements adéquats) et respectueuses de l'environnement ;
- **Une recherche opérationnelle** ayant pour objectif de développer toutes les méthodes et techniques utiles à l'amélioration de la prévention du fléau.

Pour atteindre ces objectifs, le programme vise à développer un système performant de lutte préventive contre le Criquet pèlerin basé sur :

- des Unités Nationales de lutte antiacridienne fortes et bénéficiant dans leurs statuts, leurs personnels, leurs infrastructures, leurs équipements et leurs budgets d'une autonomie clairement définie qui leur permettra aussi de collaborer de manière efficace sur les plans régional et international ;
- une Coordination régionale performante, capable d'assurer convenablement la mise en œuvre des activités planifiées ainsi que la coopération, la concertation et l'échange d'informations entre les différentes parties prenantes concernées par le problème du Criquet pèlerin en Région Occidentale (pays, FAO, donateurs) ;

- la mise en place progressive au niveau de chacun des pays concernés et au niveau régional, par le biais de la CLCPRO, des mécanismes appropriés devant assurer, à long terme, la durabilité du système de lutte préventive.

3- Approche opérationnelle à adopter

Pour la planification et le développement des activités de lutte préventive, les Unités nationales et la Coordination régionale doivent conjuguer leurs efforts pour mettre en place, à moyen terme et dans chacun des pays renfermant des aires grégarigènes, un modèle organisationnel de gestion des opérations de surveillance et d'interventions fondé essentiellement sur :

- ✓ la collecte et l'analyse de toutes les données disponibles aux niveaux national, régional et international (météorologie, imagerie satellitaire, systèmes de gestion des bases de données et d'information géographique) ;
- ✓ l'implication et la mise à contribution de toutes les sources potentielles d'information au niveau national (nomades, réseaux administratifs et techniques, armée, etc.) ;
- ✓ l'élaboration, sur la base des données précitées, de plans d'actions annuels pouvant être adaptés à toute évolution de la situation acridienne et/ou écologique ;
- ✓ la mobilisation en temps opportun d'équipes hautement qualifiées, extrêmement mobiles et disposant de matériels adéquats de locomotion, de prospection, de collecte et de transmission de l'information ;
- ✓ la réalisation, chaque fois que nécessaire, d'interventions rapides, efficaces et bien ciblées à l'aide de matériels de traitement légers et ultralégers tout en utilisant des quantités réduites de pesticides ;
- ✓ l'amélioration des techniques et méthodes de lutte par la recherche appliquée sur les méthodes alternatives, notamment les biopesticides ;
- ✓ le suivi médical régulier des applicateurs et de l'impact sur l'environnement ;
- ✓ la formation continue ;
- ✓ l'autoévaluation régulière de toutes les activités ;
- ✓ le partage et l'échange des expériences avec les pays affectés et l'établissement de réseaux techniques et scientifiques de partenariat au niveau national, régional et international.

Parmi les pays concernés, certains disposent déjà d'Unités nationales spécialisées en lutte antiacridienne capables de mobiliser les compétences, moyens matériels et ressources financières nécessaires à la mise en œuvre d'un tel modèle organisationnel. D'autres, notamment ceux de la ligne de front, doivent être renforcés pour répondre à cet objectif. C'est l'un des buts prioritaires du programme EMPRES en Région Occidentale.

4- Principales actions entreprises en 2002 et début 2003

4.1. Evènements majeurs

- La tenue de la 1^{ère} Session de la CLCPRO à Rome en septembre 2002 constitue non seulement un évènement historique mais également une avancée considérable sur le plan institutionnel (dont la mise en place était fortement souhaitée par les donateurs potentiels du programme EMPRES en Région Occidentale) ;

- Les 9 pays de la RO ont signé et fait parvenir au Directeur Général de la FAO l'Accord relatif à leur engagement pour la mise en œuvre du Programme. Chacun d'eux a également nommé le Chargé de Liaison qui assurera le suivi des activités planifiées au niveau de son territoire ;
- L'organisation à Nouakchott en décembre 2002 d'un "Atelier Régional sur les GPS, les Satellites et les Technologies Associées utilisés dans les Opérations de Surveillance et de Lutte contre le Criquet pèlerin" qui avait pour objectif de former des formateurs dans les domaines précités ;
- La tenue de la 1^{ère} Réunion des Chargés de Liaison du programme EMPRES / RO à Niamey début 2003.

4.2. Principales actions réalisées au niveau des pays de la ligne de front

Au Mali :

- Financement de prospections dans les zones habituelles de reproduction du Criquet pèlerin ;
- Création d'une Unité Nationale de Lutte contre le Criquet pèlerin (UNLCP) ;
- Initialisation et approbation d'un projet FAO de coopération technique (PCT) d'un montant de 137 000 \$E-U pour le renforcement de cette Unité notamment la formation de son personnel. L'exécution du PCT a commencé en février 2003 par l'achat d'équipements et l'organisation de la 1^{ère} session de formation. Trois autres sessions sont prévues dont deux auront lieu pendant la campagne estivale de reproduction du Criquet pèlerin. Ceci permettra de renforcer les activités de surveillance dans ce pays clé de la région.

En Mauritanie :

- Acquisition d'équipements et de moyens logistiques ;
- Acquisition d'un véhicule ;
- Contribution au financement des opérations de prospection et de lutte ;
- Poursuite de la réhabilitation de la Station de Recherche d'Akjoujt et de la prise en charge de son fonctionnement ;
- Installation et exploitation du logiciel RAMSES ;
- Organisation d'ateliers de formation.

Par ailleurs, le Gouvernement mauritanien a mis à la disposition du Programme EMPRES un local spacieux et de bonne qualité et s'est engagé à prendre en charge les dépenses d'eau et d'électricité.

Au Niger :

- Financement des activités de prospection dans les zones à haut risque ;
- Acquisition d'un nouveau véhicule et réparation d'autres appartenant au pays ;
- Formation, au siège de la FAO, du Directeur du Centre National Antiacridien (CNA) d'Agadez sur l'imagerie satellitaire et l'exploitation du programme RAMSES ;
- Installation et exploitation du logiciel RAMSES ;
- Formation du personnel sur les techniques de suivi des applicateurs (familiarisation des agents avec l'utilisation du kit de cholinestérase et les techniques de prélèvement et de calcul).

Au Tchad :

- Acquisition d'un nouveau véhicule ;
- Financement de quelques opérations de prospection ;
- Contribution au fonctionnement de la Direction de la Protection des Végétaux.

De son côté, le Gouvernement tchadien a créé en 2003 un Centre National de Lutte Antiacridienne. Ceci montre l'intérêt que ce pays accorde à la mise en œuvre du programme EMPRES et à la durabilité de la stratégie de lutte préventive contre le Criquet pèlerin.

4.3. Rappel des contributions réalisées dans le cadre du programme EMPRES/RO

Des actions de renforcement des structures nationales anti-acridiennes, des formations, des prospections conjointes et des équipements ont été financés au profit des pays sahéliens. Le tableau ci-après résume les dépenses effectuées depuis 1997 et les sources de financement :

Sources de financement	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	Total
FAO (PR ² , TF ³ 9169 et 9161)	80 000	100 000	100 000	150 000	158 000	164 777	30 000	782 777
France	97 000	3 000	-	-	-	-	-	100 000
Japon	-	-	45 900	-	-	-	-	45 900
Norvège	168 700	109 500	186 300	233 700	-	-	-	698 200
USA	73 300	4 950	167 800	49 000	8 000	64 991	60 000	428 041
TCP/INT 2801	-	-	-	-	-	325 000	-	325 000
Total	419 000	217 450	500 000	432 700	166 000	554 768	90 000	2 379 918

4.4. Première Réunion des Chargés de Liaison du programme EMPRES / RO

La 1^{ère} Réunion des Chargés de Liaison du Programme EMPRES en Région Occidentale s'est tenue à Niamey (Niger) du 30/01 au 03/02/2003 en présence des Chargés de Liaison des Etats membres (celui de la Tunisie n'a pas pu y assister), de Représentants des donateurs (BAD, France et Luxembourg), du Représentant d'AGRHYMET, de fonctionnaires de la FAO ainsi que de consultants.

Le programme de cette Réunion s'est articulé autour des trois points suivants :

- Des présentations techniques ont porté sur des thèmes traitant de l'importance du programme EMPRES dans la mise en place effective d'une stratégie de lutte préventive durable, la description de cette stratégie et des méthodes de travail l'accompagnant, les ressources disponibles en RO, les contraintes financières et les nouvelles technologies.

- Des rapports par pays ont été présentés par chaque Chargé de Liaison. L'accent a été mis essentiellement sur l'organisation institutionnelle de la lutte antiacridienne, les moyens disponibles (humains, logistiques, financiers), les zones de reproduction et les itinéraires traditionnels de prospection, la situation acridienne en 2002, la gestion de l'information, les efforts entrepris dans le domaine de la formation et de la recherche ainsi que les conclusions et recommandations (en insistant sur les besoins les plus urgents).

² Programme régulier

³ Fonds fiduciaires

- L'élaboration du Plan d'Opérations pour l'année 2003, considérée comme l'année 1 de la Phase I de 4 ans, s'est basée sur les résultats de l'Atelier de Nouakchott de février 2001. Les activités à entreprendre en 2003 ont été définies de façon réaliste (en précisant l'échéancier, les responsabilités et les suppositions majeures) et en prenant en considération le peu de moyens financiers mobilisables au cours de cette année.

Le Plan d'Opérations a été par la suite budgétisé par la Coordination régionale sur la base de l'évaluation financière de la Phase I du Programme EMPRES en Région Occidentale (2001). Le montant global des dépenses prévues est de **689 865 \$E-U**. Le Plan d'Opérations budgétisé est joint en annexe.

4.5. Introduction et adaptation des nouvelles technologies

- Projet "Amélioration des Techniques d'Application des pesticides pour la lutte contre le Criquet pèlerin"

En raison des bons résultats obtenus par ce projet, il a paru nécessaire de poursuivre les activités de recherche menées dans ce domaine. Etant donné que la Norvège, premier bailleur de fonds de ce projet, ne pouvait en financer une troisième phase en raison de la restructuration de sa politique de coopération, la FAO a pris l'initiative de financer un PCT régional qui a permis d'assurer la continuation des recherches en attendant d'identifier d'autres sources de financement. Ceci vient d'être fait par le biais de la Coopération italienne qui a réservé environ 730 000 \$E-U sur deux ans.

Durant cette période, le projet poursuivra, affinera les résultats obtenus sur les techniques d'application et les diffusera, à travers des sessions de formations, dans les pays de la Région Occidentale et dans les autres régions de l'habitat du Criquet pèlerin. Il entreprendra aussi des essais d'utilisation à plus grande échelle des méthodes de lutte alternatives, notamment les biopesticides.

- Installation et utilisation du programme RAMSES

Le programme RAMSES (*Reconnaissance And Monitoring System of the Environment of Shistocerca*) est un système d'information géographique capable d'intégrer, stocker, traiter et analyser de nombreuses sources d'informations telles que les données de prospections, les résultats des opérations de lutte, l'imagerie satellitaires et les données météorologiques. Les informations historiques sur les situations acridiennes précédentes (invasion, recrudescences, etc.) peuvent y être introduites. Lorsque son utilisation est maîtrisée, il devient un outil de décision d'une grande valeur pour la mise en œuvre de la lutte préventive en permettant de mieux planifier et organiser les activités de surveillance.

Pour ces raisons, le programme EMPRES prévoit son adaptation et son installation dans l'ensemble des pays concernés par le Criquet pèlerin. Pour la Région Occidentale, RAMSES a déjà été installé en Mauritanie, où il est bien exploité, et au Niger où son utilisation se perfectionne progressivement. En 2003, il est prévu d'en doter l'Algérie, le Mali, le Maroc et la Coordination régionale pour laquelle ce système englobera l'ensemble des pays de la Région Occidentale. Les autres pays en seront pourvus en 2004.

- Système eLocust

Le système eLocust permet de stocker les données récoltées sur le terrain, lors des prospections et des opérations de traitement, et de les transmettre par voie électronique à l'Unité nationale de lutte antiacridienne, de façon fiable (sans erreurs de transcription), rapide (quelques minutes) et dans une forme compatible avec le programme RAMSES. Ainsi, les centres de prévision et de décision au niveau national, régional et international peuvent disposer en temps quasi réel d'informations de bonne qualité et facilement exploitables pour une prise de décisions rapide.

Le système eLocust a été testé et amélioré en Mauritanie en 2001 et 2002. Le programme EMPRES prévoit son utilisation par toutes les équipes de prospection de la Région Occidentale au terme de la phase I du programme EMPRES / RO.

5- Recherche des financements du programme EMPRES / RO

Il faut tout d'abord souligner que la recherche des financements pour EMPRES / RO n'est pas aisée. Cette constatation a été confirmée par la Mission d'évaluation du Programme EMPRES (Régions Centrale et Occidentale) réalisée en 2001 à la demande du Directeur Général de la FAO. Parmi ses conclusions, qui restent d'actualité, on peut citer :

- La communauté internationale des donateurs ne considère pas la lutte préventive contre le Criquet pèlerin à long terme comme une haute priorité ;
- L'absence de populations significatives du Criquet pèlerin au cours des dernières années a réduit l'intérêt porté à ce ravageur ;
- Le manque d'une démonstration claire des avantages socio-économiques de la lutte préventive contre ce fléau est une autre raison de la diminution de l'intérêt porté par les donateurs à cette stratégie.

En outre, il semble que les donateurs ont plus de facilités et de moyens pour financer les situations d'urgence plutôt que les programmes à long terme, bien que leur contribution à la dernière invasion (environ 350 millions de \$E-U) aurait permis le financement de 60 années de lutte préventive dans l'ensemble de l'aire d'habitat du Criquet pèlerin. Par ailleurs, la majorité des donateurs n'accepte plus de financer l'achat de véhicules.

Pour faire face à cette situation, et dans le but de dépasser ces difficultés, le siège de la FAO et la Coordination du programme EMPRES / RO, ont entrepris de nombreux contacts et réalisé plusieurs missions de sensibilisation auprès des bailleurs de fonds potentiels. Les résultats sont comme suit :

✚ Banque Africaine de Développement (BAD):

A la suite de la visite du Président de la BAD en juin 2002 au siège de la FAO et de ses entretiens avec le Directeur Général de l'Organisation et l'Assistant Directeur Général pour le Département Agriculture, l'importance que porte cette banque au programme EMPRES en Région Occidentale a pris une ampleur particulière.

La BAD a ensuite pris contact avec la Coordination régionale d'EMPRES / RO en vue de mettre en place un programme de visites et de travail pour une Mission d'évaluation qui lui permettrait de d'évaluer convenablement la faisabilité du Programme et de déterminer la contribution que la BAD pourrait apporter à la mise en œuvre de la stratégie de lutte préventive contre le Criquet pèlerin en Région Occidentale.

Ainsi, cette Mission a participé à la 1^{ère} Réunion des Chargés de Liaison du programme EMPRES / RO tenue fin janvier - début février 2003 à Niamey. Le représentant de la BAD a saisi cette occasion pour discuter du programme avec le Représentant des Affaires Etrangères de la France, les représentants des pays et les consultants présents à la Réunion. Elle a ensuite visité le CNA d'Agadez au Niger, le Mali, la Mauritanie et l'Algérie, et a eu de nombreuses réunions de travail avec plusieurs responsables dans ces pays. Elle a pu récolter des informations détaillées sur les aspects institutionnels de la lutte antiacridienne et sur les besoins requis pour la réalisation de la lutte préventive. Elle a ensuite recueilli auprès de la Coordination régionale et du siège de la FAO la majorité des informations techniques, institutionnelles et financières nécessaires au montage du Projet BAD au profit du programme EMPRES / RO.

Au terme de ces visites et entretiens, la Mission de la BAD trouve ce projet parfaitement justifié. Il permettra aux pays dits de la ligne de front de disposer des capacités nécessaires pour éviter les invasions du Criquet pèlerin en Afrique Occidentale et contribuera ainsi à la protection de l'environnement et à la réduction de la pauvreté. L'appui de la Banque aux quatre pays de la ligne de front se justifie par le manque de moyens de leur Unité de lutte antiacridienne. Le projet constitue un exemple de la coopération régionale entre les pays de l'Afrique du Nord-ouest et de l'Afrique de l'Ouest et s'inscrit parfaitement dans le cadre des interventions multinationales.

La Mission a informé les Responsables du Département Agriculture de la FAO que la BAD contribuera, par le biais de son Fonds Africain de Développement (FAD), à hauteur d'environ 4 millions d'UC (Unité de Compte) soit environ 5 millions de \$E-U. Cette contribution pourrait être mobilisée au début de 2004 et sera entièrement sous forme de don et non de "prêt + don" comme elle l'avait envisagé au début de la mission. Elle constate par ailleurs que le financement n'est pas bouclé et qu'il est nécessaire d'organiser une table ronde des Bailleurs de fonds sur le financement du présent programme.

➤ **Union Européenne :**

Le Chef du Groupe Acridiens de la FAO et le Coordonnateur régional se sont rendus en mars 2003 au siège de l'UE à Bruxelles pour discuter avec M. Robert Carreau, Administrateur principal en charge du programme EMPRES, des modalités de concrétisation de la contribution que cette institution avait promis d'apporter à la Région Occidentale depuis 2001. Ils l'ont informé que les pays de la ligne de front ont fait parvenir à l'UE les requêtes d'appui au projet.

Les missionnaires ont aussi mis en exergue l'attente légitime des pays membres d'EMPRES /RO pour la mise en œuvre des activités planifiées depuis 2001 et l'espoir qu'ils avaient dans la mobilisation des 2 millions d' Euros affirmés par l'UE (plusieurs écrits le prouvent). Ils ont insisté sur le rôle catalyseur que cette mobilisation devait jouer dans la sensibilisation des autres bailleurs de fonds potentiels.

M. Carreau a indiqué que le projet soumis à l'UE conserve bien son intérêt mais reste en stand by sans véritable raison. L'absence de criquets rendrait ce genre de projet moins prioritaire. Il a fait remarquer que les Ordonnateurs Nationaux de l'UE, excepté celui de la Mauritanie, n'ont pas exprimé au siège l'intérêt qu'accordent les pays à la lutte préventive.

M. Carreau a fait savoir que l'UE n'avait pas de préférence pour le financement de composantes spécifiques du programme mais souhaitait vivement qu'une réunion des donateurs potentiels puisse se tenir rapidement afin que chacun des donateurs potentiels, en particulier la France, la BAD et l'UE, puissent s'engager formellement sur la répartition du financement de l'ensemble du programme.

➤ **France :**

Après leurs visite à Bruxelles, les missionnaires précités ont eu une réunion de travail au Ministère français des Affaires Etrangères en vue de s'enquérir des dispositions prises par la France pour concrétiser la contribution qu'elle comptait apporter au programme EMPRES / RO.

La partie française a montré une détermination à vouloir aller rapidement de l'avant et a proposé de tenir en avril 2003 à Paris une réunion où seraient invités tous les bailleurs de fonds potentiels. Elle a souligné que la coopération avec d'autres bailleurs de fonds est indispensable et a présenté un planning concret pour la préparation de cette réunion.

En outre, la partie française a confirmé que sa contribution serait sous forme de deux projets: un projet FSP du MAE de l'ordre de 1,5 million d' Euros et un projet du Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) de l'ordre de 1 million d' Euros. L'instruction de ces projets

est prévue en 2003 pour une mise en œuvre à partir de 2004. Il est souhaité que la Représentation de la France à la présente Session apporte de plus amples informations à ce sujet.

✚ **Italie :**

La coopération italienne a accordé 1 300 000 \$E-U au programme pour une période de 2 ans. Cette enveloppe sera consacrée i) à la poursuite des activités du Projet "Amélioration des Techniques d'Applications" et à la recherche sur les méthodes de lutte alternatives (730 000 \$E-U), ii) à l'introduction et à l'utilisation des nouvelles technologies en matière d'imagerie satellitaire, de stockage et traitement des données (RAMSES) et de transmission électronique des données de terrain.

✚ **Banque Islamique de Développement (BID) :**

Le Chef du Groupe Acridiens de la FAO et le Coordonnateur régional se sont rendus en novembre 2002 au siège de la BID à Jeddah où une importante réunion a été tenue avec M. Mohamed Ennifar (Country Operations Department) et ses collaborateurs. Les responsables de la BID ont montré leur intérêt à contribuer aux activités du Programme EMPRES portant sur la formation et les études (consultations). Ils ont demandé que soit présenté à la BID, avant avril 2003, des projets spécifiques relatifs aux volets précités.

La Coordination régionale a fait parvenir le 19/03/2003 à la BID une proposition de projet d'un montant de 800 000 \$E-U pour le financement des composantes "Consultations" et "Formations" planifiées pour les 4 ans de la phase I du programme. Par la suite, la BID a fait savoir qu'elle ne peut financer que le volet "Consultations" à hauteur de 250 000 \$E-U sur deux ans ainsi qu'un TCP "Formation" de 25 000 \$E-U par an.

Une proposition de projet "Consultations" a été élaboré et transmis à la BID le 13/04/2003 puis le 13/05/2003 après y avoir inclus des informations complémentaires demandées par ce bailleur de fonds.

✚ **USAID :**

L'USAID a déjà contribué au Programme EMPRES durant les dernières années par un montant de 370 000 \$E-U et confirmé sa participation au Plan d'Opérations de 2003 à hauteur de 184 000 \$E-U. Elle serait disposée à apporter annuellement un montant équivalent.

✚ **Libye :**

La Libye a promis de contribuer au programme par un montant de 400 000 \$E-U. Une visite sera effectuée prochainement dans ce pays pour la signature de l'Accord relatif à cette contribution.

✚ **Contacts avec d'autres donateurs potentiels :**

La FAO et la Coordination régionale ont entrepris des contacts avec d'autres bailleurs de fonds potentiels qui sont la GTZ, la Suède, le Luxembourg, la Belgique et les Pays Bas.

Par ailleurs, il faut souligner que la **FAO**, qui a déjà alloué au programme 780 000 \$E-U durant les dernières années, a réservé un montant de 200 000 \$E-U (170 000 sur ses fonds propres et 30 000 sur le Fonds de la CLCPANO) pour financer une partie des activités planifiées en 2003.

En conséquence, on peut considérer que les efforts de sensibilisation entrepris auprès des bailleurs de fonds au cours des dernières années ont commencé à porter leur fruit. Sur les 8 millions de \$E-U nécessaires à la réalisation des activités de la Phase I de 4 ans, une enveloppe de 1 680 000 \$E-U est déjà disponible. L'apport de la BAD d'environ 5 millions de

\$E-U serait presque assuré à partir de 2004 pour une période de 4 ans ainsi que la contribution de la Libye de 400 000 \$E-U.

Dans le but de compléter les fonds manquants d'une part, et de mieux coordonner la répartition des financements entre les donateurs d'autre part, il devient urgent d'organiser une réunion de tous les bailleurs de fonds potentiels, d'autant plus que plusieurs d'entre eux ont expressément formulé ce vœu.

6- Coopération entre la Région Occidentale et la Région Centrale

La coopération entre la Région Occidentale et la Région Centrale, tant au niveau du programme EMPRES qu'entre les deux Commissions, s'améliore et se renforce d'année en année en vue d'harmoniser plusieurs aspects liés à la gestion du problème acridien (formation, surveillance, élaboration des rapports, évaluation des campagnes, nouvelles technologies, etc.). Cette coopération s'est matérialisée en 2002 par l'accroissement des échanges d'informations et la participation du Secrétaire de la CLCPRO et du NPO EMPRES / RO en octobre 2002 à la 10^{ème} Réunion des Chargés de Liaison du Programme EMPRES/Région Centrale. Leur présence à cette réunion leur a permis de partager les expériences vécues ou en cours dans la Région Occidentale, afin d'en faire profiter l'ensemble des participants, de développer les synergies et d'éviter les duplications.

Dans le même objectif, le Coordonnateur EMPRES en Région Centrale et le Secrétaire de la Commission de Lutte contre le Criquet pèlerin de cette région ont participé début 2003 à la 1^{ère} Réunion des Chargés de Liaison du Programme EMPRES/Région Occidentale.

Par ailleurs, des cadres de la Région Centrale ont participé à "l'Atelier Régional sur les GPS, les Satellites et les Technologies Associées utilisés dans les Opérations de Surveillance et de Lutte contre le Criquet pèlerin" organisé en Mauritanie en décembre 2002. Le Responsable du Projet "Amélioration des Techniques d'Applications" basé en Mauritanie a rendu visite à certains pays de la Région Centrale en vue de leur faire des démonstrations sur l'utilisation du DGPS dans les opérations de lutte. De son côté, M. Ould Babah, Chef du CLAA de Mauritanie, a contribué en tant que modérateur à des journées d'autoévaluation organisées au Soudan.

Cette évolution témoigne de l'intérêt que les deux Régions portent à la problématique du Criquet pèlerin dans l'ensemble de l'aire de son habitat permanent. Car, faut-il le rappeler, la lutte préventive contre ce fléau ne pourra réussir que si elle est convenablement et simultanément mise en œuvre dans les trois Régions : Occidentale, Centrale et Orientale.

BUDGET

du

Plan d'Opérations du Programme EMPRES en Région Occidentale

**Préparé au terme de la 1^{ère} Réunion des Chargés de Liaison
Tenue à Niamey (Niger) du 30 janvier au 03 février 2003**

Par

La Coordination du Programme EMPRES en Région Occidentale

Budget EMPRES – Région Occidentale Année 1 (2003) de la Phase I (en USD)-Tchad/Mali/Niger/Mauritanie

Activités		Salaires	Salaires GS	Assistance temporaire	Consultants	Voyages	Formation	Consommables	Equipe ment	Frais opératio.	Frais génér.	Sous-total	Total	Sources de financement					
No.	Rubriques	5011	5012	5020	5013	5021	5023	5024	5025	5028	5040			Progr. Rég.	CLCPRO	INT/008/MUL	Autres fonds	720/USA	757USA
1.1.	Méthodologie harmonisée											21 500	-						
1.1.1.	Inventaire méthodes existantes				12 000	3 000							15 000						15 000
1.1.2.	Harmonisation méthodes					3 500	3 000						6 500	4 000	2 500				
1.3.	Affectation des moyens compl.											180 000	-						
1.3.1.	Acquisition véhicules												-						
	véhicules légers 4x4								160 000				160 000	28 000			132 000		
	véhicules lourds de trait. (unimog)												-						
	véhicule lourd de transport												-						
	Matériel prosp., camp., et communi.								20 000				20 000						20 000
1.4.	Exécution des plans											140 000	-						
	Fonctionnement									140 000			140 000	60 000	30 000				50 000
2.1.	Déf. des méthodes d'interv.												-						
2.2.	Constit. des équipes d'interv.												-						
2.2.3.	Statut légal équipes mixtes												-						
2.3.	Mise en place des moyens											110 000	-						
2.3.1.	Acquisition et renouvellement équip.												-						
	Infrastructures												-						
	Matériel de traitement								10 000				10 000						10 000
	Produits de traitement							100 000					100 000				100 000		
2.3.3.	Création unités maintenance												-						
	Véhicules légers 4x4												-						
	Véhicules lourds de traitement												-						
	Pièces détachées véhicules												-						
	Outils												-						
	Matériel prospection & campement												-						
	Fonctionnement												-						
2.3.4.	Procédures de gestion												-						
2.4.	Interventions rapides												-						
	Fonctionnement												-						
3.1.	Procédures d'acquisition information											5 000	-						
3.1.1.	Contrats et sous-traitances												-						
3.1.2.	Acquisition stations météo. autom.												-						
3.1.3.	Réception et traitement images Spot								5 000				5 000	5 000					
3.1.5.	Installation et utilisation RAMSES												-						
3.1.6.	Bulletins d'information												-						
3.2.	Cellules nationales d'information											20 000	-						
3.2.1.	Acquisition matériel informatique								20 000				20 000						20 000
3.2.3.	Transmission info. terrain												-						
4.1.	Gestion administrative											10 000	-						
	Equipe ment bureau CR								10 000				10 000	10 000					
4.2.	Suivi technique											47 000	-						
4.2.1.	Atelier												-						
4.2.2.	Gestion problème acridien				30 000	8 000							38 000					38 000	

Budget EMPRES – Région Occidentale Année 1 (2003) de la Phase I (en USD)-Tchad/Mali/Niger/Mauritanie

No.	Activités	Salaires	Salaires GS	Assistance temporaire	Consultants	Voyages	Formation	Consommables	Equipe ment	Frais opératio.	Frais génér.	Sous-total	Total	Sources de financement					
		5011	5012	5020	5013	5021	5023	5024	5025	5028	5040			Progr. Rég.	CLCPRO	INT/008/MUL	Autres fonds	720/USA	757USA
4.2.3.	Plan de suivi des activités				8 000	1 000							9 000	9 000					
4.3.	Promotion relations avec partenaires											30 000	-						
	Contact CR/Donateurs					(5 500)						(5 500)							
	Réunions annuelles ELOs- suivi					30 000							30 000	30 000					
4.5.	Veille scientifique et technique												-						
4.6.	Plans urgence												-						
4.6.1.	Formalisation des procédures												-						
4.6.2.	Mise en place budget												-						
4.7.	Coopération avec EMPRES/RC -Participation Réunions EMPRES RC -Prospection conjointe Libye/Soudan					(4 000) 10 000						10 000	(4 000) 10 000	5 000	5 000				
5.3.	Formation											14 000	-						
5.1.0	Elaborer formulaire de recensement				4 000								4 000	4 000					
5.3.1.	Formation formateurs												-						
5.3.2.	Supports et équipement pédagogiques												-						
5.3.3.	Formations nationales + outils pédago.						10 000						10 000		5 000	5 000			
5.4.	Echanges d'expertise												-						
5.5.	Information scientifique												-						
6.1.	Identification thèmes recherche											13 000	-						
6.1.1.	Etat des lieux rech. SEN, MLI, NIG,				8 000								8 000	8 000					
6.1.3.	Synthèse & Liste thèmes Rech.				5 000								5 000	5 000					
6.2.	Renforcement activité recherche											10 000	-						
	Station Akjoujt								5 000	5 000			10 000						10 000
	Unités nationales												-						
6.3.	Coordination activités recherche												-						
6.4.	Echanges expertises												-						
	Salaires												-						
	Coordinateur régional (pm)												-						
	Expert acridologue (personnel internat.)												-						
	NPO Mauritanie												-						
	Cadre nat. acridologue												-						
	Cadre nat. télédétection												-						
	Cadre adm. et financier												-						
	Secrétaire												-						
	Chauffeur												-						
	Totals of budget lines				67 000	55 500	13 000	100 000	230 000	145 000		610 500	610 500	168 000	42 500	5 000	232 000	38 000	125 000
	Overheads 13 %											79 365	79 365		5 525	650	52 000	4 940	16 250
	Grand Total											689 865	689 865	168 000	48 025	5 650	284 000	42 940	141 250
	Balance																		

- (x) Les chiffres entre parenthèses représentent des crédits déjà disponibles dans le budget du Secrétariat de la Commission/Coordination EMPRES RO pour 2003.
- Les activités dont les coûts ne sont pas estimés ne sont pas prévues pour 2003 et les activités ne figurant pas dans ce tableau ne nécessitent pas d'apport de financements extérieurs.
- Les coûts des personnels à recruter au siège de la Coordination régionale et des NPO des pays autres que la Mauritanie, ne sont pas inclus en raison de la non disponibilité, à ce jour, des contributions de l'UE, de la France et des autres donateurs potentiels.
- Le salaire du NPO Mauritanie n'est pas inclus puisqu'il est déjà prévu sur le Programme Régulier.

SCHÉMA DE PLANIFICATION DES ACTIVITÉS (SPA) (calendrier de réalisation, responsables, matériel et équipements)	Programme de lutte contre le criquet pèlerin dans la région occidentale de son aire d'habitat (EMPRES)	Période de planification: 01/2003 – 12/2003	Schéma élaboré le: 02/02/2003	Page n°1
	Résultat n°1: Un dispositif de surveillance et d'alerte précoce est opérationnel.			

Activités/sous-activités		Indicateurs	Calendrier de réalisation												Responsables	Besoins		Observations
			2003													Personnel	Mat/équip	
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12				
1.1	Établir une méthodologie harmonisée de surveillance et d'alerte précoce																	
1.1.1	Compléter l'état des lieux sur les systèmes de surveillance et d'alerte précoce de la région	Un document sur les pratiques de surveillance des pays est validé													Coordonnateur EMPRES RO ELO RO	15 000\$ (12 000 Hon+DSA et 3 000 Voy.)		Recruter un consultant avant mai
1.1.2	Proposer et valider une méthode harmonisée de surveillance et d'alerte précoce																	
1.1.2.1	Élaborer une fiche standard de collecte et de diffusion de l'information	Une fiche standard adaptée est élaborée et validée													Coordonnateur EMPRES RO ELO RO	2 500\$		Visites du NPO au Maroc et en Algérie pour discuter / valider Fiche Technique (Réalisées en mars 03)
1.1.2.2	Engager une réflexion sur les critères d'alerte précoce	Un document de réflexion est disponible au niveau de la CR													Coordonnateur EMPRES RO Groupe Technique DLCC			Discussion du Thème au Groupe Technique (6/03) où participera le Coordonnateur EMPRES RO
1.1.2.3	Former les prospecteurs à l'utilisation de la nouvelle fiche	Au moins une session de formation est organisée dans les pays concernés													Coordonnateur EMPRES RO ELO RO	4 000\$		Formation sur le terrain par NPO au Mali et au Niger pour mettre correctement en œuvre la Fiche et les rapports de prospections
1.2	Établir par pays des plans annuels de surveillance et d'alerte précoce des zones de reproduction	Les plans de surveillance des pays de la RO sont disponibles au niveau du Coordonnateur EMPRES RO													ELOs RO			Echanges d'emails avec les ELOs et rapports de missions (Suivi par Coordinateur et NPO)
1.3	Affecter les moyens complémentaires nécessaires à chaque pays pour la réalisation des plans de surveillance et d'alerte précoce																	

SCHÉMA DE PLANIFICATION DES ACTIVITÉS (SPA) (calendrier de réalisation, responsables, matériel et équipements)	Programme de lutte contre le criquet pèlerin dans la région occidentale de son aire d'habitat (EMPRES)	Période de planification: 01/2003 – 12/2003	Schéma élaboré le: 02/02/2003	Page n°2
	Résultat n°1: Un dispositif de surveillance et d'alerte précoce est opérationnel.			

Activités/sous-activités		Indicateurs	Calendrier de réalisation												Responsables	Besoins		Observations
			2003													Personnel	Matériel/équ	
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12				
1.3.1	Compléter les moyens logistiques nécessaires à la constitution des équipes de surveillance	Au moins une équipe est opérationnelle par pays de la ligne de front													Coordonnateur EMPRES RO		180 000\$	Achat 8 Pick Up Toyota Land Cruiser (160 000\$) /2 par pays (Maurit, Mali, Niger, Tchad) et un lot de matériel de prospection pour chacun (20 000\$)
1.3.2	Affecter les moyens humains nécessaires à la constitution des équipes	Les ressources humaines nécessaires à la constitution d'au moins une équipe par pays de la ligne de front sont mobilisées													Gouvernement			
1.3.3	Acquérir les éléments d'information nécessaires sur les habitats	Les éléments d'information sont régulièrement reçus au niveau des pays													FAO-DLIS Coordonnateur EMPRES RO CLCPRO			
1.4	Exécuter les plans annuels de surveillance et d'alerte précoce																	
1.4.1	Exécuter le plan de surveillance de la 1 ^{ère} année du programme	Au moins une prospection est réalisée par pays													ELO RO Coordonnateur EMPRES RO	140 000\$ (Fonctionnement)		Maurit. (90 000), Mali (20 000), Niger (20 000), Tchad (10 000). Plans de campagne

SCHÉMA DE PLANIFICATION DES ACTIVITÉS (SPA) (calendrier de réalisation, responsables, matériel et équipements)	Programme de lutte contre le criquet pèlerin dans la région occidentale de son aire d'habitat (EMPRES)	Période de planification: 01/2003 – 12/2003	Schéma élaboré le: 02/02/2003	Page n°3
	Résultat n°2: Des interventions rapides sont assurées dans chaque pays par les unités nationales.			

Activités/sous-activités		Indicateurs	Calendrier de réalisation												Responsables	Besoins		Observations
			2003													Personnel	Matériel/équip.	
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12				
2.1	Définir les procédures pour une intervention rapide																	
2.1.1	Inventorier des méthodes appropriées d'intervention rapide																	
2.1.2	Élaborer un manuel de procédures d'intervention rapide	Un manuel de procédure est disponible au niveau des équipes													Coordonnateur EMPRES RO			
2.2	Constituer les équipes d'intervention																	
2.2.1	Affecter le personnel	Les décisions d'affectation du personnel sont prises													Responsables nationaux ELO RO			
2.2.2	Organiser les équipes nationales																	
2.2.3	Élaborer les procédures de constitution et de mise en place des équipes mixtes transfrontalières	Les principes de libre circulation sont adoptées																Cf. Accord EMPRES signé par les pays
2.3	Mettre en place les équipements (matériels, infrastructures, produits) nécessaires aux interventions rapides																	
2.3.1	Acquérir et renouveler les équipements																	
2.3.2.1	Acquérir les moyens de locomotion et de pulvérisation	Au moins une équipe d'intervention par pays est opérationnelle													Coordonnateur EMPRES RO		10 000\$ 100 000\$	Achat Micro-Ulva 2 500\$/pays (Maurit. Mali, Niger, Tchad) Pesticides en cas de besoin

SCHÉMA DE PLANIFICATION DES ACTIVITÉS (SPA) (calendrier de réalisation, responsables, matériel et équipements)	Programme de lutte contre le criquet pèlerin dans la région occidentale de son aire d'habitat (EMPRES)	Période de planification : 01/2003 – 12/2003	Schéma élaboré le 02/02/2003	Page n°4
	Résultat n°2 : Des interventions rapides sont assurées dans chaque pays par les unités nationales.			

Activités/sous-activités		Indicateurs	Calendrier de réalisation												Responsables	Besoins		Observations
			2003													Personnel	Matériel/équip.	
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12				
2.3.2	Affecter les équipements														ELO RO			
2.3.2 bis	Réhabiliter les infrastructures														Coordonnateur EMPRES RO ELO RO			
2.3.3	Créer les unités de maintenance des équipements																	
2.3.4	Créer les procédures de gestion optimale des produits d'intervention																	
2.4	Exécuter les actions d'intervention rapide au niveau de chaque pays														ELO RO			Selon les besoins et nécessités

SCHEMA DE PLANIFICATION DES ACTIVITES (SPA) (calendrier de réalisation, responsables, matériel et équipements)	Programme de lutte contre le criquet pèlerin dans la région occidentale de son aire d'habitat (EMPRES)	Période de planification: 01/2003 – 12/2003	Schéma élaboré le 02/02/2003	Page n°5
	Résultat n°3: Un réseau opérationnel d'échange et de stockage d'information aux niveaux national, régional et international est mis en place.			

Activités/sous-activités		Indicateurs	Calendrier de réalisation												Responsables	Besoins		Observations
			2003													Personnel	Matériel/équip.	
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12				
3.1	Adapter et développer les procédures d'acquisition, de saisie, d'analyse et de diffusion de l'information																	
3.1.1	Établir les protocoles d'accord avec la météo nationale et d'autres fournisseurs potentiels d'information	Des conventions entre les services nationaux de LCP et Météo sont signées													Ministères chargés de LCP			
3.1.2	Acquérir et installer des stations météorologiques automatiques																	
3.1.3	Utiliser les images SPOT-VEG fournies par le DLIS/FAO dans les pays et au niveau de la CR	Tous les pays maîtrisent l'utilisation des images SPOT-VEG													Coordonnateur EMPRES RO FAO/DLIS ELO RO		5 000\$	Achat PC performant + accessoires pour Coordination Régionale Nécessité de mener une enquête "vérité-terrain"
3.1.4	Informatiser la saisie des données dans tous les pays, sur la base de la fiche FAO																	
3.1.5	Développer l'utilisation du logiciel RAMSES	Une base de données informatisée existe dans au moins 3 pays de la ligne de front													Coordonnateur EMPRES RO FAO/DLIS ELO RO			Deux pays sont en train de finaliser leur base de données
3.1.6	Standardiser le bulletin de situation acridienne																	
3.1.6.1	Élaborer un modèle standardisé du bulletin mensuel de la situation du Criquet pèlerin dans le pays	Un modèle standard de bulletin mensuel est disponible													ELO RO Coordonnateur EMPRES RO			

SCHÉMA DE PLANIFICATION DES ACTIVITÉS (SPA) (calendrier de réalisation, responsables, matériel et équipements)	Programme de lutte contre le criquet pèlerin dans la région occidentale de son aire d'habitat (EMPRES)	Période de planification: 01/2003 – 12/2003	Schéma élaboré Le 02/02/2003	Page n°6
	Résultat n°3: Un réseau opérationnel d'échange et de stockage d'information aux niveaux national, régional et international est mis en place.			

Activités/sous-activités		Indicateurs	Calendrier de réalisation												Responsables	Besoins		Observations
			2003													Personnel	Matériel/équip.	
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12				
3.1.6.2	Diffuser régulièrement le bulletin mensuel élaboré selon le format standard	Le bulletin mensuel de chaque pays est transmis avant le 25 de chaque mois à la FAO, à la CR et aux pays													ELO RO			Diffuser le bulletin même s'il n'y a pas de prospection. Le bulletin dans sa forme actuelle doit continuer à être envoyé avant le 25 du mois. Cas du bulletin de la Libye à résoudre
3.2	Mettre en place une cellule opérationnelle d'information au niveau de chaque unité nationale de lutte préventive																	
3.2.1	Acquérir le matériel informatique nécessaire aux cellules d'information de tous les pays	Au moins 3 pays sont équipés en matériel informatique													FAO Coordonnateur EMPRES RO		20 000\$	Achat PC + Accessoires; 5 000\$ / pays (Maurit., Mali, Niger, Tchad)
3.2.2	Affecter le personnel nécessaire	Au moins 3 cellules d'information sont opérationnelles (personnel requis affecté)													ELO RO Coordonnateur EMPRES RO			
3.2.3	Tester une nouvelle technique de transmission des données informatisées via F/R																	

		Programme de lutte contre le criquet pèlerin dans la région occidentale de son aire d'habitat (EMPRES)												Période de planification: 01/2003 – 12/2003		Schéma élaboré le: 02/02/2003		Page n° 7	
		Résultat n° 4: La coordination régionale est opérationnelle.																	
Activités/sous-activités		Indicateurs	Calendrier de réalisation												Responsables	Besoins		Observations	
			2003													Personnel	Matériel/équ		
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12					
4.1	Assurer la gestion administrative du programme EMPRES	Un rapport adm. et financier est disponible à la fin de l'année													FAO Coordonnateur EMPRES RO Bailleurs de fonds		10 000\$	Equipements de bureau pour Coordination Régionale (photocopieur, onduleurs, scanner)	
4.2	Coordonner et suivre les activités techniques et scientifiques du programme																		
4.2.1	Organiser un atelier pour harmoniser les méthodes de travail																		
4.2.2	Organiser une consultation sur les différentes méthodes de gestion du problème acridien dans la Région Occidentale	Un rapport final de consultation est disponible à la CR en Décembre 2003													Coordonnateur EMPRES RO	38 000\$ (dont 8 000 pour voyages)		Recruter un consultant avant juin 03	
4.2.3	Concevoir et mettre en œuvre le plan de suivi des activités																		
4.2.3.1	Exécuter un calendrier des missions et réunions	Le calendrier des missions et réunions est exécuté à au moins 80%													Coordonnateur EMPRES RO				
4.2.3.2	Élaborer le rapport annuel d'évaluation des activités	Le rapport annuel d'évaluation est disponible au Siège FAO													Coordonnateur EMPRES RO	9 000\$ (dont 1 000 pour voyage)		Recruter un consultant en novembre 03	
4.3	Promouvoir les relations avec les partenaires du programme														FAO Coordonnateur EMPRES RO	30 000\$		Frais d'organisation de la 2 ^{ème} réunion des ELOs en décembre 2003	
4.3.1	Organiser des réunions de sensibilisation avec les bailleurs de fonds	Au moins 3 réunions sont organisées durant 2003													FAO Coordonnateur EMPRES RO				
4.3.2	Établir des liens avec les partenaires techniques et scientifiques pouvant être impliqués dans le programme	Les bases de collaboration avec au moins 2 partenaires sont définies													FAO Coordonnateur EMPRES RO				

SCHÉMA DE PLANIFICATION DES ACTIVITÉS (SPA) (calendrier de réalisation, responsables, matériel et équipements)	Programme de lutte contre le criquet pèlerin dans la région occidentale de son aire d'habitat (EMPRES)	Période de planification: 01/2003 – 12/2003	Schéma élaboré le 02/02/2003	Page n°8
	Résultat n°4: La coordination régionale est opérationnelle.			

Activités/sous-activités		Indicateurs	Calendrier de réalisation												Responsables	Besoins		Observations
			2003													Personnel	Matériel/équip.	
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12				
4.4	Veiller à asseoir la durabilité de la lutte préventive en Région Occidentale																	
4.4.1	Sensibiliser les gouvernements et les bailleurs de fonds sur la durabilité de la lutte préventive														FAO Coordonnateur EMPRES RO ELO RO			
4.5	Assurer une veille scientifique et technique																	
4.6	Établir, en concertation avec les pays, des plans d'urgence et veiller, si besoin, à leur exécution																	
4.6.1	Formaliser les procédures de mobilisation et de redéploiement des équipes																	
4.6.2	Mettre en place un budget pour les plans d'urgence	Plans d'urgence établis																
4.7	Coopérer avec le Programme EMPRES-Région Centrale et les Commissions																	
4.7.1	Définir les volets de coopération et d'assistance entre les programmes EMPRES des deux Régions (RO et RC) et les Commissions	Au moins 2 activités (à identifier) conjointes sont conduites en 2003													Coordonnateur EMPRES RO Coordonnateur EMPRES RC CRC	(4 000\$) 10 000\$		Participation CR/RO à Atelier planification EMPRES/RC Prospection conjointe Libye/Egypte ou Soudan en nov-déc 03

SCHÉMA DE PLANIFICATION DES ACTIVITÉS (SPA) (calendrier de réalisation, responsables, matériel et équipements)			Programme de lutte contre le criquet pèlerin dans la région occidentale de son aire d'habitat (EMPRES)												Période de planification: 01/2003 – 12/2003		Schéma élaboré le: 02/02/2003		Page n°9
			Résultat n°5: Les capacités des ressources humaines des unités nationales sont renforcées.																
Activités/sous-activités		Indicateurs	Calendrier de réalisation												Responsables	Besoins		Observations	
			2003													Personnel	Matériel/équip.		
			1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12					
5.1	Identifier les capacités et les besoins en formation au niveau des pays.																		
5.1.0	Élaborer un formulaire pour le recensement des compétences existantes, des besoins en formation et des structures d'accueil	Un formulaire de recensement est élaboré au plus tard fin juin 2003													Coordonnateur EMPRES RO	4 000\$		Contrat d'auteur avant mai 03	
5.1.1	Recenser les compétences existantes	Au moins 5 pays ont fourni à la CR des informations sur les compétences existantes													ELO RO Coordonnateur EMPRES RO			La réalisation de ces 3 activités dépend de la rapidité de réponse des ELO RO.	
5.1.2	Définir les thèmes de formation	Au moins 5 pays ont fourni à la CR des informations sur les besoins en formation													ELO RO Coordonnateur EMPRES RO				
5.1.3	Identifier les structures d'accueil adaptées	Au moins 5 pays ont fourni à la CR des informations sur les structures d'accueil													ELO RO Coordonnateur EMPRES RO				
5.2	Établir un plan de formation harmonisé au niveau régional																		
5.3	Mettre en œuvre le plan de formation																		
5.3.1	Former des formateurs																		
5.3.2	Élaborer des supports pédagogiques																		
5.3.3	Réaliser les plans de formation national et régional														ELO RO Coordonnateur EMPRES RO	10 000\$		Appui aux formations nationales	
5.4	Stimuler l'échange d'expertise																		
5.5	Promouvoir la diffusion et l'acquisition de l'information scientifique et technique																		

SCHÉMA DE PLANIFICATION DES ACTIVITÉS (SPA) (calendrier de réalisation, responsables, matériel et équipements)			Programme de lutte contre le criquet pèlerin dans la région occidentale de son aire d'habitat (EMPRES)												Période de planification: 01/2003 – 12/2003		Schéma élaboré le: 02/02/2003		Page n°10		
			Résultat n°6: Un programme de recherche opérationnelle est défini et initié.																		
Activités/sous-activités			Indicateurs		Calendrier de réalisation												Responsables	Besoins		Observations	
					2003													Personnel	Matér/équip.		
					1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12					
6.1	Identifier les thèmes de recherche appliquée utiles à la lutte préventive																				
6.1.1	Compléter l'état des lieux sur les recherches réalisées dans la RO (Sénégal, Mali, Niger, Tchad)		1. Un document provisoire pour chacun des 4 pays (Sénégal, Mali, Niger, Tchad) sur les travaux de recherche est élaboré 2. Une liste des travaux de recherche réalisés dans la Région est extraite de diverses bases de données internationales														ELO RO Coordonnateur EMPRES RO	8 000\$		Contrats d'auteurs (Chercheurs): 1 consultant par pays (Mali, Niger, Sénégal et Tchad) pour élaborer l'état des lieux sur les recherches dans ces pays	
6.1.2	Sélectionner parmi les thèmes de recherche arrêtés par la RC ceux qui répondent aux préoccupations de la RO																	Coordonnateur EMPRES RO ELO RO			
6.1.3	Établir une première liste de thèmes de recherche prioritaires																	Coordonnateur EMPRES RO ELO RO	5 000\$		Contrat d'auteur pour faire la synthèse des rapports élaborés par les auteurs ci-dessus
6.2	Renforcer les activités de recherche en cours		La station régionale de recherche EMPRES est fonctionnelle														Coordonnateur EMPRES RO	5 000\$	5 000\$	Fonctionnement et renforcement de la Station de recherche d'Akjoujt	
6.3	Assurer la coordination et la complémentarité des activités de recherche opérationnelle entre les pays de la RO et avec la région centrale		Concertation permanente entre les pays de la RO et avec la région centrale														Coordonnateur EMPRES RO Coordonnateur EMPRES RC CRC				
6.4	Promouvoir la diffusion des résultats de la recherche opérationnelle																				
6.4.1	Diffuser les documents de l'atelier régional sur les GPS (Nouakchott, déc. 2002)		Les documents sont disponibles au niveau de tous les pays de la RO et de la RC														Coordonnateur EMPRES RO				

N.B. : Certaines activités sont mises en « grisé » parce qu'elles ne peuvent pas être entreprises en 2003, faute de ressources financières suffisantes. De nouvelles activités ou sous-activités ont été introduites sans toutefois modifier la numérotation des activités telle que développée et adoptée lors de l'atelier de Nouakchott. Les chiffres mis entre parenthèses sont déjà disponibles.

Annexe VI

Formation

Document préparé par le Secrétariat de la Commission

1- Formation

La disponibilité de ressources humaines compétentes constitue un préalable incontournable pour la réalisation et la réussite des activités de la lutte antiacridienne en général et de la lutte préventive en particulier. Chaque Unité nationale de lutte antiacridienne doit avoir en permanence un minimum de cadres, de techniciens et d'agents d'exécution qualifiés et expérimentés. Leur nombre peut varier selon celui des équipes de prospection et d'intervention nécessaires pour couvrir l'ensemble des zones de reproduction dans chacun des Etats membres de la Commission.

2- Plan de formation

Dans le but d'atteindre cet objectif, il est indispensable de recenser les capacités et les besoins en formation au niveau des pays membres, définir les thèmes de formation et identifier les structures d'accueil adaptées à la réalisation des formations futures. Bien que cette activité soit prévue dans le cadre du Plan d'Opérations du Programme EMPRES / RO pour 2003, il est indispensable que la CLCPRO soutienne sa réalisation dans les plus brefs délais. Son Comité Exécutif pourra ainsi élaborer, lors de sa première Réunion, un plan de formation à long terme qui sera présenté pour adoption à la 3^{ème} Session de la Commission. Ce plan devrait s'articuler sur les programmes de formation ci-après :

2.1. Formation de longue durée

Il s'agit de la formation supérieure en acridologie et dans les disciplines connexes d'un nombre approprié de cadres pour chaque pays membre. Ce type de formation sera réservé en priorité aux pays ne disposant pas actuellement de spécialistes de ce niveau et sera dispensé à l'intérieur ou éventuellement à l'extérieur de la région en fonction de la disponibilité des institutions et de l'encadrement qui répondent à ce besoin.

Les cadres ainsi formés seront capables d'utiliser à bon escient les informations et les expériences acquises dans la région, d'entreprendre des recherches sur les thèmes prioritaires se rapportant à la lutte contre le Criquet pèlerin, et de participer activement aux réunions traitant de ce domaine aux niveaux national, régional et international. Ils seront également en mesure de planifier, superviser et même assurer le perfectionnement et le recyclage permanent de tous les opérateurs nationaux impliqués dans la lutte antiacridienne. Ils peuvent enfin être des personnes ressources pour les ateliers de formation régionaux.

2.2. Formation de moyenne et courte durées

La formation de moyenne durée (quelques mois à un an) pourrait être envisagée pour permettre à quelques cadres et techniciens de se spécialiser dans certaines disciplines nécessitant un perfectionnement assez approfondi telles que l'imagerie satellitaire, le stockage et le traitement de données, la maîtrise des techniques de pulvérisation, la gestion des ressources et moyens utilisés, le suivi/évaluation, la protection de l'environnement, etc.

La formation de courte durée (une à deux semaines) aura pour objectif d'assurer une formation essentiellement pratique :

- Au niveau régional, pour former des formateurs par le biais d'ateliers regroupant des participants de tous les pays membres ;
- Au niveau national, pour former l'ensemble des opérateurs intervenant dans la surveillance et la lutte contre le Criquet pèlerin (prospecteurs, applicateurs, chauffeurs, etc).

3- Financement du Plan de formation

Le financement de la formation supérieure sera assuré de façon progressive par le Fonds Fiduciaire de la Commission qui réservera annuellement sur son budget le montant requis. En outre, le Comité FAO de lutte contre le Criquet pèlerin (DLCC) attribuera à la Commission une bourse renouvelable périodiquement, à tour de rôle entre les 3 Commissions régionales (Occidentale, Centrale et Orientale).

La formation de moyenne et de courte durées pour les 4 pays de la ligne de front seront prises en charge par EMPRES / RO pour les quatre prochaines années. Durant la même période, la CLCPRO devrait financer le même genre de formation pour les autres Etats membres.

Recherche

Document préparé par le Secrétariat de la Commission

1- Introduction et rétrospective des activités entreprises par la CLCPANO dans la recherche

L'importance de la recherche scientifique sur les acridiens - comme dans tout autre domaine - n'est plus à démontrer. Elle est à l'origine de nombreuses découvertes qui ont progressivement permis de comprendre les mécanismes de pullulations acridiennes et par conséquent d'améliorer considérablement les actions de lutte.

A cet effet, la CLCPANO a toujours œuvré pour renforcer cette activité dans les pays membres. Elle a, dans un premier temps, engagé un programme de formation de chercheurs de haut niveau qui s'est traduit par la mise en place d'unités nationales de recherche sur les acridiens. Elle a, dans un second temps, contribué à l'équipement de ces unités et encouragé leurs activités. De cette manière, la station de recherche d'Akjoujt, créée en 1990 et située en Mauritanie, a bénéficié d'un important soutien en matière de réhabilitation de ses infrastructures lorsque la 29^{ème} réunion du Comité exécutif de la Commission a reconnu l'importance de cette station pour la promotion de la recherche appliquée dans le cadre du programme EMPRES en Région Occidentale.

Par ailleurs, et dans le cadre de l'encouragement des activités de recherche dans la région, la Commission avait décidé de réserver un montant de 15 000 \$E-U pour financer les projets de recherche d'intérêt pratique qui pourraient être sélectionnés. Elle a toujours également encouragé l'échange de visites entre chercheurs et leur participation aux conférences et congrès scientifiques internationaux. Enfin, la CLCPANO a financé pendant quelques années l'abonnement de chacun de ses pays membres à des revues scientifiques telles que *Acta Oecologica*, *Entomologia Experimentalis et Applicata*, ainsi que *Entomology Abstracts*.

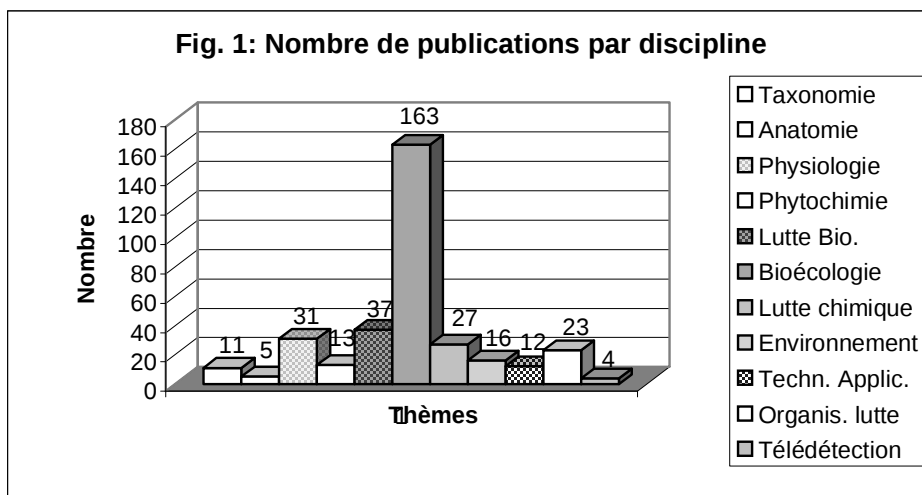
Conformément aux recommandations émises lors de la 29^{ème} Réunion du Comité Exécutif et lors de la 23^{ème} Session de la Commission, le Secrétariat de la CLCPANO a préparé un document expliquant la procédure et les conditions requises pour la préparation des projets de recherche à soumettre à la Commission pour financement, ainsi qu'une proposition pour créer un prix récompensant les travaux de recherche ayant obtenu des résultats bénéfiques pour la lutte contre le Criquet pèlerin.

2- Etat des lieux des recherches en acridologie effectuées en Afrique du Nord-Ouest durant les 50 dernières années

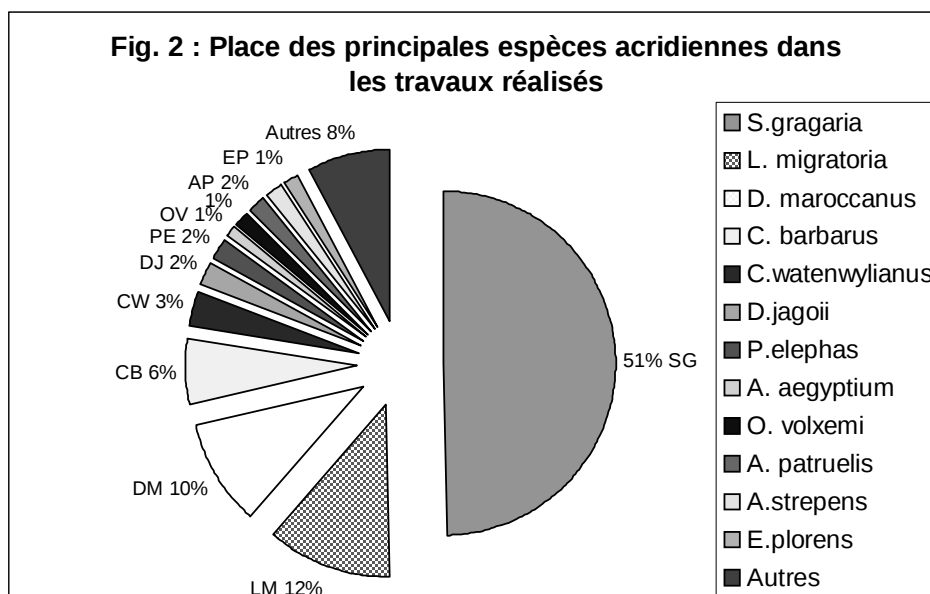
Suite à une recommandation émise lors de la 29^{ème} Réunion de son Comité Exécutif (Alger, 24-29 juin 2000), la CLCPANO a organisé, grâce à un financement de la FAO, une consultation régionale destinée à faire un état des lieux sur les recherches acridiennes réalisées en Afrique du Nord-Ouest durant les cinquante dernières années. Cette consultation devait aboutir à une publication d'un document scientifique qui permettrait entre autres de faire connaître les potentialités de la Sous-région, de définir les axes de recherche à développer dans le futur et de coordonner les activités de recherche pour éviter la duplication et la dispersion des efforts.

Les principaux résultats de cette consultation (qui seront mis à la disposition des pays membres sous forme de CD Rom d'ici fin 2003) révèlent que :

- durant la période considérée, 334 sujets de recherche, se rapportant à divers domaines de l'acridologie fondamentale et opérationnelle, ont été traités par 283 chercheurs maghrébins et étrangers ;
- le grand intérêt accordé à l'acridologie - suscité par l'invasion du Criquet pèlerin de 1987-1989 - et les efforts de formation fournis par la Commission et les pays membres, se sont traduits par une augmentation considérable du nombre de publications durant les années 90, avec 209 publications, soit 71,58% du nombre total produit de 1950 à 1999 ;
- les travaux de recherches s'inscrivent dans onze disciplines de l'acridologie à savoir : Taxonomie, Anatomie, Physiologie, Bio-écologie, Phytochimie, Lutte biologique, Lutte chimique, Technique d'application, Organisation de la lutte, Environnement et Télédétection. La bio-écologie est de loin la discipline ayant retenu le plus l'attention des chercheurs (47% du nombre total de publications) ;



- dans l'ensemble des travaux réalisés, le Criquet pèlerin *Schistocerca gregaria* a été le plus étudié, 51% des publications portant sur cette espèce acridienne dont l'importance économique n'est plus à démontrer ;



- le nombre global de chercheurs ayant travaillé en acridologie entre 1950 et 2001, a été de 283 dont environ 70% de l'effectif total étaient des maghrébins.

3- Axes de recherche prioritaires

Le document préparé par la consultation susmentionnée recommande d'intensifier en priorité les efforts de recherche dans les thèmes suivants :

- Développement des *nouvelles technologies*, relatives notamment aux techniques d'application (DGPS), à la transmission de l'information (Handheld PC couplé à une Radio HF) et à la localisation et suivi des déplacements des équipes de prospections (Emetteurs via satellites) pour leur adaptation aux conditions locales.
- Amélioration de l'*utilisation des données satellitaires dans les prévisions acridiennes*. A ce titre, la caractérisation des biotopes du Criquet pèlerin par des mesures radiométriques calibrées aux données de terrain est une des voies à explorer.
- Impact économique du fléau acridien*. Les récentes publications de la GTZ, de la Banque mondiale, de la FAO et de certaines universités ont suscité une grande polémique qu'il faudrait lever à travers des études prenant en considération tous les aspects d'ordre économique, écologique et sociologique.
- Lutte biologique*. Les résultats encourageants obtenus au laboratoire, et récemment en Australie, avec les champignons entomopathogènes, nécessitent une validation à grande échelle qui prendrait en charge également leur impact sur la faune non cible. Parallèlement, la recherche de souches ou d'espèces locales ainsi que d'autres ennemis naturels indigènes est à encourager.
- Substances toxiques d'origine végétale*. Actuellement développée dans certains laboratoires de la région, cette recherche mériterait de bénéficier d'une attention particulière pour : a) approfondir les résultats obtenus avec le «neem», le *Melea*, *Cestrum parquii*, *Peganum harmala*, b) engager d'autres investigations destinées à découvrir de nouvelles substances actives.

- *Bioécologie.* Bien que de nombreux travaux se sont penchés sur l'écologie du Criquet pèlerin, certains aspects d'intérêt pratique pour la lutte antiacridienne doivent être développés pour mieux asseoir la stratégie de prévention des pullulations de ce ravageur. Dans ce cadre, les recherches sur la délimitation et la caractérisation des biotopes de multiplication et de grégarisation du Criquet pèlerin dans la région méritent d'être développées et soutenues.
- *Physiologie.* Les travaux actuellement en cours sur les mécanismes responsables de la grégarisation chez les acridiens doivent être davantage approfondis.
- *Taxonomie.* Très peu étudié, elle mérite néanmoins d'être prise en charge et ce d'autant plus que la seule référence pour l'Afrique du Nord-Ouest remonte aux travaux de Chopard (1943).

4- Recommandations

Afin d'assurer une continuité dans le domaine de la recherche acridienne menée en Région Occidentale, il est essentiel que la CLCPRO adopte la ligne de conduite que la CLCPANO s'est efforcée de suivre jusqu'à ce jour.

Les recommandations spécifiques les plus immédiates sont comme suit :

- ⇒ Comme prévu dans le Plan d'Opérations du Programme EMPRES / Région Occidentale pour 2003, il est utile de procéder à une consultation similaire dans les 4 pays qui n'étaient pas membres de la CLCPANO (Mali, Niger, Sénégal, Tchad) ;
- ⇒ Accorder une attention particulière aux axes de recherche prioritaires, en développant davantage la recherche fondamentale sur la bio-écologie du Criquet pèlerin en phase solitaire, d'autant plus que le Programme EMPRES en Région Occidentale ne financera que des activités de recherche opérationnelle ;
- ⇒ Privilégier les recherches de terrain tout en combinant leurs travaux avec ceux des recherches de laboratoire ;
- ⇒ Inscrire les travaux de recherche dans le cadre des formations longue durée dont bénéficieront des acridologues de la Région Occidentale ;
- ⇒ Continuer à renforcer durablement les capacités de la station de recherche d'Akjoujt pour en faire un véritable centre régional de recherche ;
- ⇒ Encourager les échanges d'experts entre les pays de la Région Occidentale, et avec les autres régions de l'aire d'habitat permanent du Criquet pèlerin ;
- ⇒ Renforcer la collaboration avec la Région Centrale pour éviter toute duplication des efforts de recherche, et assurer de façon permanente un partage des connaissances et des résultats des travaux de recherche ;
- ⇒ Encourager la recherche nationale en finançant par le biais de la CLCPRO des projets à hauteur de 15 000 \$E-U par an. Ces projets doivent être soumis au Secrétariat de la Commission selon la procédure d'élaboration des projets de recherche à soumettre pour financement. L'ensemble des projets seront examinés par le Comité Exécutif de la CLCPRO pour évaluation et sélection ;
- ⇒ Créer un prix pour récompenser les travaux de recherche ayant obtenu des résultats bénéfiques pour la lutte contre le Criquet pèlerin selon les modalités et les critères d'attribution proposés ci-dessous.

PROCEDURE DE PREPARATION DES PROJETS DE RECHERCHE A SOUMETTRE A LA COMMISSION POUR FINANCEMENT

1- Introduction

Dans le cadre de l'encouragement des activités de recherche dans la région, la Commission a décidé de contribuer au financement des projets de recherche d'intérêt pratique pour la lutte contre le Criquet pèlerin. Ces recherches devraient contribuer à l'amélioration des activités de prospections et de lutte préventive tout en respectant l'environnement.

La 29^{ème} Réunion du Comité Ex. avait recommandé d'inviter les Etats membres à élaborer des projets de recherches sur le Criquet pèlerin en vue de les présenter à un comité scientifique qui sera créé à cet effet pour les évaluer et sélectionner les meilleurs dans le but de les financer sur le Fonds de la Commission à concurrence de 15 000 \$E-U .

2- Conditions requises pour les projets de recherche à soumettre

Les projets de recherche à soumettre à la Commission doivent nécessairement se conformer aux exigences suivantes:

- 1- Le projet de recherche devrait traiter un ou plusieurs sujets d'intérêt pratique pour la lutte contre le Criquet pèlerin ou - à défaut de populations de cette espèce - d'autres acridiens ravageurs ;
- 2- Le projet devrait s'inscrire dans les objectifs fixés par la Commission et le programme EMPRES ;
- 3- Les recherches opérationnelles de terrain susceptibles d'améliorer la lutte préventive devront être privilégiées ;
- 4- Le projet devrait compter sur les compétences nationales disponibles pour sa réalisation ;
- 5- Les unités nationales de lutte antiacridiennes doivent obligatoirement être associées au projet de recherche.

3- Conception du document de projet

Le document de projet de recherche à soumettre doit contenir toutes les informations utiles pouvant aider à apprécier son intérêt pratique pour la lutte contre le Criquet pèlerin. Il doit contenir principalement des détails suivants:

- 1- Intitulé du projet ;
- 2- Durée de réalisation ;
- 3- Coût financier global du projet ;
- 4- Objectifs visés ;
- 5- Nom du responsable du projet ainsi que les chercheurs impliqués avec leurs CV ;
- 6- Les partenaires impliqués dans le projet: institutions nationales et/ou organisations régionales ;
- 7- Une description faisant le point sur les connaissances actuelles dans le domaine à travers une étude bibliographique ;

- 8- Des détails sur les travaux de recherche à réaliser ;
- 9- Des explications sur les résultats escomptés et dans quelle mesure peuvent-ils améliorer les opérations de prospection et de lutte précoce contre le criquet pèlerin et/ou contribuer à la protection de l'environnement ;
- 10- Ressources disponibles apportées par les différents partenaires associés au projet ;
- 11- Contribution sollicitée ;
- 12- Calendrier de réalisation des différents travaux prévus ;
- 13- Contraintes pouvant perturber la réalisation du projet ;
- 14- Précision sur les chances de réaliser à terme le projet même en absence de populations du Criquet pèlerin ;
- 15- Engagement à soumettre des rapports périodiques sur l'évolution des travaux entrepris et un rapport final au terme du projet.

4- Evaluation des projets de recherche soumis à la Commission

Les projets de recherche soumis à la Commission pour financement seront évalués par un comité scientifique que le Comité Ex. désignera. Ce comité devra examiner si les différentes exigences citées en haut sont satisfaites et procédera à la sélection et au classement des projets en tenant compte des points suivants:

- Originalité du projet ;
- Conformité du projet avec les axes de recherches prioritaires que la Commission a définis ;
- Présence des conditions requises pour assurer la réalisation du projet dans le temps imparti ;
- Niveau et nature des dépenses proposées.

La gestion des fonds alloués au projet sélectionné doit être assurée par l'Unité nationale de lutte antiacridienne concernée.

5- Soumission des projets de recherche

Les projets de recherche proposés à la candidature doivent être adressés au Secrétariat de la Commission sous couvert des responsables nationaux des Unités de lutte antiacridienne au moins un mois avant la tenue des Sessions de la Commission ou des Réunions de son Comité Exécutif.

ATTRIBUTION DU PRIX DE LA CLCPRO

L'attachement des Etats membres de la Commission de lutte contre le Criquet pèlerin en Région Occidentale à encourager la recherche acridienne dans la région s'exprime davantage par la décision prise lors de la 23^{ème} Session de la CLCPANO, tenue à Alger du 2 au 7 juin 2001, de créer un prix pour récompenser le meilleur travail de recherche ayant produit des résultats bénéfiques à la région. Ils ont, à cet effet, chargé le Comité Exécutif d'en préciser les modalités et le montant.

A ce sujet, le Secrétariat propose ce qui suit :

- Critères de base pour l'attribution du prix

Le prix devra être attribué au meilleur travail de recherche qui répond aux conditions ci-après :

- Originalité de la (des) découverte (s) ;
- Intérêt pratique réel pour la lutte préventive contre le Criquet pèlerin ;
- Conformité avec les objectifs de la Commission et du Programme EMPRES ;
- Contribution à l'amélioration du facteur coût- efficacité de la lutte;
- Retombées positives sur la protection de l'environnement ;
- Publication des résultats dans une revue scientifique internationale ;
- Réalisation de la recherche dans un passé récent (moins de deux ans) et en association avec l'Unité nationale de lutte antiacridienne ;
- Les postulants au prix doivent nécessairement être des ressortissants de l'un des pays membres de la Commission.

- Modalités d'attribution

Les candidatures seront adressées au Secrétariat de la Commission, sous couvert de l'Unité nationale de lutte antiacridienne, au moins deux mois avant la tenue des Réunions du Comité Exécutif. Le dossier devra contenir le CV de l'auteur et co-auteurs, un rapport détaillé sur les travaux et les résultats de recherche réalisés, ainsi qu'un « tiret à part » de la publication produite dans une revue scientifique internationale.

Le Comité Exécutif désignera, en marge de ses Réunions, un comité scientifique qui examinera les dossiers de candidature et procèdera à la sélection du meilleur d'entre eux.

L'auteur principal sera invité à la prochaine Session de la Commission pour présenter les résultats des travaux de recherche et recevoir, officiellement, un certificat de mérite « PRIX DE LA CLCPRO » signé par le Président et le Secrétaire de la Commission ainsi qu'une gratification selon la procédure que la FAO aura fixée.

- Montant de la gratification

Le montant de la gratification sera de 3 000 \$E-U et sera octroyé tous les deux ans.

Annexe VIII

Projet de programme de travail et de budget pour le reste de l'année 2003 et pour le biennium 2004-2005

Document préparé par le Secrétariat de la Commission

1- Activités de la CLCPANO prévues en 2003 mais non encore réalisées

Compte	Description d'activité	Coût en \$E-U	TOTAL
5014	Contrats		9 000
	Publication scientifique sur les recherches effectuées durant les 50 dernières années	5 000	
	Publication marche CLCPANO	4 000	
5021	Voyages		20 000
	Prospection conjointe	20 000	
5023	Formation		28 000
	Appui aux membres pour formation nationale	12 000	
	Bourse d'étude	16 000	
5024	Matériel (consommable)		
5025	Equipement (non consommable)		75 000
	DGPS (1/pays)	40 000	
	Pack elocust (1/pays)	35 000	
5028	Frais généraux		20 000
	Appui au Secrétariat de la Commission	10 000	
	Dépenses urgentes	10 000	
Sous-total			152 000
5029	Frais d'agence (13%)		19 760
TOTAL			171 760

2- Programme des activités et budget de la CLCPRO en \$E-U pour les années 2004 et 2005

Compte	Description d'activité	2004	2005	TOTAL
5014	Contrats			35 000
	Elaboration page web et dépliant CLCPANO	5 000		
	Financement de projets de recherche	15 000	15 000	
5021	Voyages			59 000
	Visite Président de la Commission à Rome	2 000		
	1 ^{ère} Réunion du Comité Exécutif (5 pays)	15 000		
	Prospections conjointes	15 000	15 000	
	Echange experts	6 000	6 000	
5023	Formation			65 000
	Bourse d'étude (Ould Babah)	20 000	20 000	
	Appui aux formations nationales	15 000	10 000	
5025	Equipement (non consommable)			88 000
	Achat d'un véhicule par an	30 000	30 000	
	Pack elocust pour 4 pays (1/pays)	14 000	14 000	
5028	Frais généraux			133 000
	1 ^{ère} Réunion du Comité Exécutif (5 pays)	7 000		
	3 ^e Session de la CLCPRO		40 000	
	Appui au Secrétariat de la Commission	10 000	10 000	
	Prospections conjointes	5 000	5 000	
	Dépenses urgentes	20 000	14 000	
	Dépenses imprévues	11 000	11 000	
Sous-total		190 000	190 000	380 000
5029	Frais d'agence	25 000	25 000	50 000
	Frais de gestion de la FAO (13%)			
TOTAL		215 000	215 000	430 000

NB : le budget annuel de la CLCPRO arrêté par ses pays membres lors de la 1^{ère} Session de la Commission à Rome en septembre 2002 s'élève à 211 000 \$E-U.

Liste des participants

Algérie

M. Ali MOUMEN

Directeur de la Protection des Végétaux et des Contrôles Techniques
Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
12, Bd Colonel Amirouche - Alger
Tel : ++ (213-21) - 749566
Fax : ++ (213-21) - 429349
E-mail : Moumen-sa@yahoo.com

M. Embarek GUENDEZ

Directeur Général de l'Institut National de la Protection des Végétaux (INPV)
12, Avenue des Frères Ouadek Hassen-Badi B.P. 80 EL Harrach. Alger.
Tel : ++ (213-21) - 525271
Fax : ++ (213-21) - 525863 – (213-21) - 524263.
E-mail : inpv@Wissal.dz

M^{elle} Fatiha BENDDINE

Sous-Directeur – Direction de la Protection des Végétaux et du Contrôle Techniques
12, Bd Amirouche Ministère de l'Agriculture – Alger .
Tel : ++ (213-021) - 711712
Fax : ++ (213-021) - 429349
E-mail : [fbenddine@yahoo.Fr.](mailto:fbenddine@yahoo.Fr)

M. Khaled MOUMENE

Chef de Département de lutte antiacridienne
Institut National de la Protection des Végétaux (INPV)
12, Avenue des Frères Ouadek Hassen-Badi-B.P. 80 El Harrach-Alger,
Tel : ++ (213-21) - 524263 - (213-21) - 523017 à 18
Fax : ++ (213-21) - 524263 – (213-21) - 525863
E-mail : inpv@wissal.dz

M. Mohamed LAZAR

Chef de Service /Département de lutte antiacridienne
Institut National de la Protection des Végétaux (INPV)
12, Avenue des Frères Ouadek Hassen-Badi-B.P. 80 El Harrach-Alger,
Tel : ++ (213-21) - 524263 - (213-21) - 523017 à 18
Fax : ++ (213-21) - 524263 – (213-21) - 525863
E-mail : inpv@wissal.dz

M. Abderrazak CHAOUCH

Ingénieur d'Etat
Institut National de la Protection des Végétaux (INPV)
12, Avenue des Frères Ouadek Hassen-Badi-B.P. 80 El Harrach-Alger,
Tel : ++ (213-21) - 524263 - (213-21) - 523017 à 18
Fax : ++ (213-21) - 524263 – (213-21) - 525863
E-mail : inpv@wissal.dz

Mlle. Fatima BISSAD

Magister en Acridologie

Institut National de la Protection des Végétaux (INPV)

12, Avenue des Frères Ouadek Hassen-Badi-B.P. 80 El Harrach-Alger,

Tel : ++ (213-21) - 524263 - (213-21) - 523017 à 18

Fax : ++ (213-21) - 524263 – (213-21) - 525863

E-mail : inpv@wissal.dz

M. Mustapha LOUNIS

Institut National de la Protection des Végétaux (INPV)

12, Avenue des Frères Ouadek Hassen-Badi-B.P. 80 El Harrach-Alger,

Tel : ++ (213-21) - 524263 - (213-21) - 523017 à 18

Fax : ++ (213-21) - 524263 – (213-21) - 525863

E-mail : inpv@wissal.dz

M. Djamel MOKTFI

Sous-Directeur de la Coopération avec les Institutions spécialisées.

Ministère des Affaires Etrangères

El-Mouradia Alger -Algérie-

Tél: ++ 213 21 50 44 53 – 50 45 45

Fax: ++ 213 21 50 42 85

E-mail: castiteb@hotmail.com

Mme Bahia DOUMANDJI MITICHE

Professeur, Institut National de l'Agronomie INA – El-Harrach - Alger

Tel : ++ (213) - 21521987 – (213) - 21528789

Fax : ++ (213) – 21822729

E-mail : Doumandji - Mitiche@yahoo.fr.

Libye

M. Mustapha Mohamed ALIESH

Président du Comité National Permanent de Lutte Contre le Criquet pèlerin,

El Fernag, Sidi El Masri, B.P. 7424, Tripoli, Libye.

Tel : ++ (218-21) 3616141/44/3600743

Fax : ++ (218-21) 3600745

E-mail : ncdlcly@yahoo.com

Mali

M. Fakaba DIAKITE

Coordinateur de l'unité nationale de lutte contre le Criquet pèlerin

Unité nationale de lutte contre le Criquet pèlerin

BP 281 Bamako – Mali

Tél: (223) 223 28 37

Fax: (223) 222 80 24

E-mail fakdiakite@yahoo.fr

Maroc

M. Saïd GHAOUT

Chef du Centre National de Lutte Antiacridienne d'Ait-Melloul
B.P. 125 Inezgane – Maroc
Tel. : ++ (212-4) 24.12.21- 24.23.30
Fax : ++ (212-4) 241529
E.mail : cnlaa@menara.ma

M. Abderrahmane ALOUI

Ingénieur d'Etat –Service de la Protection des Végétaux
Direction de la Protection des Végétaux, des Contrôles
Techniques et de la Répression des Fraudes
B.P 1308 Rabat
Tel. : ++ (212-37) 86.33.04
Fax : ++ (212-37) 863895
E.mail : alouirahim@hotmail.com

Mauritanie

M. Mohamed Abdallahi OULD BABAH

Chef du Centre de la Lutte Antiacridienne, DRAP-MDRE
B.P. 665 Nouakchott – Mauritanie.
Tel : ++ (222-5) – 259815 – 256286 – Dom : 256679
Fax : ++ (222-5) 253467 GSM – 641206 BP 180 NOUAKCHOTT Email
E-mail : claa@toptechnology.mr

Niger

M. Cheferou MAHATAN

Directeur National
Protection des végétaux
Ministère du Développement Agricole
BP 323 Niamey
Tel: ++227 742556
Fax: ++227 741983
E-mail: dpv@intnet.ne

M. Garba Yahaya

Chef Service des Interventions Phytosanitaires
et Encadrement – DPV
BP 323 Niamey
Tél: 227) 74 25 56 -(227) 96 48 69
Fax: (227) 74 19 83
E-Mail: dpv@intnet.ne yahaya.garba@caramail.com

Sénégal

M. Macoumba M'BODJ

Directeur de la Protection des végétaux
Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage
15, Route de Rufisque
Dakar
Tel: ++221 8340397
Fax: ++221 8342854
E-mail: maedpv@primature.sn

Tchad

M. Tigaye NDOUBABE

Directeur de la PVC du Tchad
Ministère de l'Agriculture
DPVC/MA BP 1551
Tel: ++235 528692/524509/ 271323
Fax: c/o FAO Rep.
E-mail: c/o FAO Rep.

Tunisie

M. Hamdi HAFEDH

Sous-Directeur des Analyses et de la Normalisation
Direction Générale de la Protection et du Contrôle de la Qualité
Des Produits Agricoles - Ministère de l'Agriculture de l'Environnement
Et des Ressources Hydrauliques
30, rue Alain Savary Tunis
Tel: ++216 71 788 979
Fax: ++ 216 71 787 047
E-mail: hamdihafedh2003@yahoo.fr

FAO

Mme Louise FRESCO

Sous-Directeur général
Département de l'Agriculture (AG)
FAO/Rome
Via delle Terme Di Caracalla 00100 – Italie
Tel. : ++ (39-06) 57053363
Fax : ++ (39-06) 57053057
E.mail : Louise.Fresco@fao.org

M. Mahmoud SOLH

Directeur

Division de la production végétale et de la protection des plantes

FAO/Rome

Via delle Terme Di Caracalla 00100 – Italie

Tel. : ++ (39-06) 57055004

Fax : ++ (39-06) 57056347

E.mail : Mahmoud.Solh@fao.org

M. Abderrahmane HAFRAOUI

Fonctionnaire Principal

Chef du Groupe Acridiens et autres migrateurs nuisibles

Service de la protection des plantes

Division de la production végétale et de la protection des plantes

FAO/Rome

Via delle Terme Di Caracalla 00100 – Italie

Tel. : ++ (39-06) 57054021

Fax : ++ (39-06) 57055271

E.mail : Abderrahmane.Hafraoui@fao.org

M. Thami BENHALIMA

Secrétaire Exécutif de la Commission de Lutte Contre

le Criquet pèlerin Région Occidentale

30, rue Asselah Hocine

B.P 270 RP Alger Algérie

Tel. : ++ (213.21) 733354

Fax : ++ (213.21) 730545

E.mail : CLCPRO@fao.org

M. Mustapha Menouar SINACEUR

Représentant Sous-régional de la FAO

pour l'Afrique du Nord – Tunis

3, rue Abdelmalek Iben Merouane

1082 Tunis Mahrajène

Tel. : ++ 216 71 84 75 53

Fax : ++ 216 71 845 010

E.mail : Mustapha.Sinaceur@fao.org

M. Olivio Argenti

Représentant de la FAO en Algérie

30, rue Asselah Hocine Alger –Algérie

Tél: ++ 213 21 73 04 08

Fax:++ 213 21 73 03 04

E-mail : FAO-DZ@fao.org

CLCPRO

M. Kamel AIT MESSAOUD

Assistant Technique et Administratif
30, rue Asselah Hocine Alger –Algérie
Tél: ++ 213 21 73 33 54
Mobile : +213 71 41 59 17
E-mail: aitkam@yahoo.fr

M. Hichem DRIDI

Informaticien
30, rue Asselah Hocine Alger –Algérie
Tél: ++ 213 21 73 33 54
E-mail: dhsystem@yahoo.com

Observateurs :

Commission de Lutte contre le Criquet Pèlerin en Région Centrale (CRC)

M. Mohamed Djamal HAJJAR

Président de la Commission de Lutte
contre le Criquet Pèlerin en Région
Centrale (CRC)
Tél: Bureau ++ 96 311 2220187
Domicile ++ 96 311 3212713
Mobile: 094668583
E-Mail: hajjar-j@scs-net.org

M. Munir BUTROUS

Secrétaire de la Commission de Lutte
contre le Criquet Pèlerin en Région
Centrale (CRC)
Tél: L.D 202 331 6018
STD 202 331 6000 Ext. 2515
Fax: 202 76 16 804 202 749 5981
E-Mail: Munir.Butrous@fao.org

Banque Africaine pour Développement (BAD)

M. Alphonse GOMBE

Senior Agronomist
Tunis
Tél: ++ 216 71 10 32 46
Mobile: ++ 0216 22 641 456
E-mail: a.gombe@afdb.org

France

M. Michel Lecoq

CIRAD-Prifas TA40/D
34 398 Montpellier Cedex 5 France
Tél: 33(0) 4 67 59 39 34
Fax: 33 (0) 4 6759 38 73
E-Mail: lecoq@cirad.fr

Organisation Arabe pour le Développement Agricole (OADA)

M. Mostefa LAABASSI

Directeur Régional – Alger
BP 165 Hassan Badi – El Harrach
Alger- Algérie
Tél:/Fax : 213 21 53 67 11 et 213 21 53 67 31
Mobile : 213 61 59 99 85
E-mail: oadaalg@yahoo.com

Interprètes

Mlle. Amira ABDEL ALIM

8-10 Passage Piver
75011 Paris –France-
Tél: ++ 331 48583269
Fax: ++ 331 48180627
E-Mail: aaalim@free.fr

M. Abdellatif JOUBLI

4, rue Beaujolais Casablanca
Maroc
Tél: ++ 212 22 2485940
E-mail: joubli@yahoo.com

M. Azouz ELMRABET

Rabat –Maroc
Tél: ++ 212 37 69 49 28
Mobile: ++ 212 67 46 88 46
Fax: ++ 212 37 69 49 28
E-mail: a.elmrabet@libertysurf.fr

M. Larbi BENNACER

BP 247 Alger – Algérie
Tél : +213 21 55 26 08
E-mail : mlbennacer@wissal.dz

M. Belkacem GUERTAL

9 Cité Garidi Kouba
Alger -Algérie